



cndp Commission nationale
du débat public

DÉBAT PUBLIC Center Parcs Poligny

JEUDI 23 AVRIL 2015, 20 h 05 - 23 h 15

1^{ère} RÉUNION GENERALE

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public : Bonsoir à tous. Monsieur le Maire de Poligny va vous accueillir, puis M. Leyrit, Président de la Commission Nationale du Débat Public, vous dira ce qu'est cette Commission Nationale et quels sont les principes du débat public. J'interviendrai brièvement pour vous dire comment est construit ce débat ; il y a quelques critiques, nous pourrons en parler. Il y aura ensuite un temps de parole du public sur l'organisation de ce débat.

Dans un deuxième temps, Pierre & Vacances exposera son projet, puis le débat pourra commencer sur le projet lui-même.

Dominique BONNET, Maire de Poligny : Merci, Mme la Présidente. M. le Sénateur Gilbert Barbier, M. le Président du Conseil Départemental, M. le Vice-président du Conseil Régional, Mesdames et Messieurs les Elus, M. le Président de la Commission Nationale qui nous fait l'honneur de lancer ce grand débat à Poligny, et l'ensemble des membres de la Commission Nationale, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Vous êtes nombreux ce soir, nous allons pouvoir ouvrir sereinement un débat pour ce grand projet du Center Parcs, grand projet pour notre beau département du Jura, grand projet pour notre secteur ; je crois qu'il est utile que nous puissions tous nous écouter, que nous puissions nous entendre, et que se nourrissent de ce débat des éléments favorables permettant une pérennité dans un programme et un projet d'envergure importante.

Il est évident que nous, élus de Poligny, sommes favorables à ce projet. Nous saisissons la chance d'avoir cette Commission Nationale pour nourrir, informer, moduler, ce projet pour qu'il soit le projet de tous. Je ne serai pas plus long, il est temps de dialoguer, d'échanger. J'espère que nous aurons une construction et un débat permettant de nous faire tous avancer.

Mesdames et Messieurs, bon débat ; encore merci à la Commission Nationale, à son écoute et au travail qu'elle va mener sur Poligny et ses environs.

(Applaudissements.)

Christian LEYRIT, Président de la Commission Nationale du Débat Public : M. le Maire, merci beaucoup pour votre accueil très chaleureux. M. le Président du Conseil Général,

M. le Sénateur, M. le Vice-président du Conseil Régional, Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs, je suis particulièrement heureux d'être dans cette ville de Poligny qui me rappelle des souvenirs anciens, à l'époque de l'A39. Je vais vous présenter brièvement ce qu'est le débat public et ce qu'est la CNDP.

Le principe d'information et de participation des citoyens n'est pas récent puisque déjà, au Sommet de la Terre à Rio, il y a 23 ans, un principe avait été admis au niveau mondial : la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés. Je suis heureux de vous voir si nombreux ce soir à Poligny.

Il y a dans notre pays une triple-exigence quant à l'information et la participation directe des citoyens, internationale (notre pays a signé la Convention d'Aarhus qui traite de ces sujets), européenne, et enfin nationale, puisque la Charte de l'Environnement qui est une valeur constitutionnelle (le plus haut degré de niveau législatif) l'a prévu dans des termes très voisins de Rio. Il y a une exigence législative, et au-delà, mais également une attente très forte de la part de l'ensemble de nos concitoyens de participer aux décisions.

Nous avons fait une enquête avec Roland Cayrol, en juin dernier, qui a été confiée à TNS Sofres et qui montre cette attente très forte des citoyens de participer directement aux décisions qui les concernent. Cette demande est d'autant plus forte – c'est TNS Sofres qui le dit – que le modèle politique apparaît en crise.

Des garanties d'indépendance sont attendues pour assurer la bonne participation des citoyens.

Il faut prendre davantage en compte l'avis des citoyens dans la prise de décision. Parmi l'ensemble des propositions faites, les Français considèrent que c'est le meilleur moyen d'améliorer la démocratie dans notre pays ; 96 % des citoyens souhaitent que les pouvoirs publics tiennent davantage compte de leur avis avant de prendre des décisions.

Développer les modes d'information et d'expression directe des citoyens est utile ou indispensable pour plus de 90 % des citoyens, que ce soit au niveau local, national et même européen.

A la question : « Quand un débat public est lancé en France, souhaitez-vous qu'il le soit par une entreprise privée, par le gouvernement, par une organisation dépendant directement du gouvernement ? » une majorité très importante répond que ce débat doit être lancé par quelqu'un qui est indépendant, qui n'est pas partie prenante du débat. C'est le cas de la CNDP, dont le nouveau slogan est « Vous donner la parole et la faire entendre », donc vous donner la parole mais aussi faire entendre la voix des citoyens.

Il faut remettre le citoyen au cœur de la décision publique, donc informer le public, veiller à sa participation, éclairer aussi le Maître d'ouvrage. Les blocages observés ici ou là (vous avez tous entendu parler d'opérations où il y a des blocages) sont parce que des citoyens (je ne parle pas des personnes violentes) ont le sentiment parfois que la décision n'est pas suffisamment légitime parce qu'elle ne s'appuie pas assez sur l'écoute et le dialogue avec les citoyens directement concernés par les projets. Le processus de décision est aussi important que la décision elle-même. La loyauté, la confiance, la transparence du processus fondent la légitimité de la décision.

Après un débat public, tout le monde n'est pas d'accord, mais il est capital que tous ceux qui auront participé au débat aient le sentiment d'avoir été écoutés et entendus.

Les quatre conditions de légitimité et d'efficacité :

- Débattre en opportunité, être en amont des décisions.

Dans l'enquête que j'évoquais tout à l'heure il apparaît que les trois quarts des Français ont le sentiment que quand on lance un débat public en France, la décision est déjà prise. C'est un problème. Ce n'est pas le cas ici.

(Protestations.)

Nous ne sommes pas au moment de l'enquête publique, mais très en amont.

Je tiens particulièrement à ce point : si l'on veut redonner confiance aux citoyens, légitimer les décisions, il faut que le débat public ait lieu en amont des décisions, quand aucune décision n'est prise et donc il peut y avoir des alternatives. Donc, est-ce opportun ? Quels sont les points de vue qui s'expriment ?

- Chacun doit respecter l'autre, être à l'écoute des autres.

Nous y veillerons avec Mme Brévan qui a une grande expérience des débats publics, il est important que chacun puisse s'exprimer de manière totalement libre. Dans notre pays, on peut s'exprimer tranquillement. Il n'y a pas de décision prise, nous sommes assez en amont pour que chacun s'exprime. Le moment venu, il y aura une décision de faire ou de ne pas faire.

- Mobiliser les publics les plus variés, multiplier les formes de débat, aller à la rencontre des citoyens.

Tout le monde ne va pas dans les réunions publiques, il faut aller au-devant des citoyens, notamment au-devant des publics jeunes car l'expérience montre qu'ils ne vont pas en masse dans les réunions publiques.

- Disposer des expertises complètes, c'est-à-dire avoir des informations intégrales mais aussi contradictoires.

Les citoyens ont le droit d'entendre le point de vue du Maître d'ouvrage, mais aussi d'entendre un point de vue d'expert indépendant. Je vois qu'ici des personnes ont déjà des opinions toutes faites mais le débat est là pour enrichir les choses. J'espère que personne ne peut avoir d'opinion définitive au moment où s'ouvre le débat, qui est fait pour que chacun entende les autres, de manière tranquille. Des personnes changeront d'avis au cours du débat. L'important est que les citoyens puissent avoir des points de vue différents. C'est dans l'échange, y compris d'expertises, que les citoyens peuvent se forger une opinion. Nous sommes très en amont de l'enquête publique, je l'ai dit, et j'affirme qu'aucune décision n'est prise sur ce projet.

La Commission Nationale du Débat Public :

La CNDP est une autorité administrative indépendante du Gouvernement et du Parlement, elle existe depuis 2002. Elle est saisie obligatoirement pour tous les grands projets d'équipement ou d'aménagement (autoroutes, TGV, ports, aéroports, installations nucléaires, déchets radioactifs, équipements sportifs, culturels, industriels, canalisations de gaz, etc.), pour tous les projets de plus de 300 M€. Entre 150 et 300 M€, le Maître d'ouvrage doit publier le projet, et des associations, des parlementaires, des responsables de collectivités, peuvent saisir la CNDP.

C'est une commission pluraliste de 25 membres : 1 président, 2 vice-présidents, 2 parlementaires, 6 élus locaux (2 des régions, 2 des départements, 2 des grandes villes), 1 membre de la Cour de Cassation, 1 membre de la Cour des Comptes, 1 membre des tribunaux administratifs, 1 membre du Conseil d'Etat, 2 représentants des associations de l'Environnement, 2 représentants du Patronat, 2 Syndicats, 2 représentants des usagers et

consommateurs et 2 personnes qualifiées dont un Commissaire-enquêteur. C'est donc une Commission qui n'est pas partisane et qui représente l'ensemble des grands acteurs de la société civile.

Le 25 novembre, Pierre & Vacances nous a saisis. La saisine n'était pas obligatoire car le projet est inférieur au seuil, c'est donc Pierre & Vacances qui a demandé de manière volontaire un débat public à Poligny, comme dans un département voisin.

Le 3 décembre, il a été décidé d'organiser le débat public et en janvier on a désigné une équipe : Mme Brévan, la Présidente de la CPDP, avec une équipe de cinq personnes d'horizons très divers. Je pense que la CNDP est une des rares institutions ayant une équipe très restreinte et qui travaille avec des gens de la société civile, qui représentent la diversité pour que notre neutralité et notre indépendance (j'y reviendrai) se traduisent dans la composition de la Commission Particulière.

On ne lance pas le débat public tant que le dossier du Maître d'ouvrage n'est pas satisfaisant. Des dossiers d'enquête publique sont assez peu compréhensibles donc on a le souci que le dossier du Maître d'ouvrage soit clair et puisse être compris par l'ensemble des citoyens concernés.

Le 1^{er} avril, nous avons considéré que le dossier du Maître d'ouvrage (nous ne le validons pas, c'est sa responsabilité) était suffisamment complet, clair, compréhensible, pour être mis en débat. Le débat interviendra du 20 avril au 20 juillet prochain.

Tous les membres de la Commission signent une charte éthique et déontologique, cela a bien sûr été le cas ici.

En quelques mots, les valeurs de la Commission du Débat Public. Vous pourrez les vérifier, vous serez les juges.

- La transparence : toutes les informations disponibles sur le projet doivent être mises à la disposition des citoyens.
- Le débat est argumenté : le débat public n'est ni un sondage, ni un référendum, mais un échange d'arguments et éventuellement de controverses.
- L'égalité de traitement : tous les citoyens ont le même temps de parole. Des personnes désignées par le suffrage universel prennent ensuite une décision mais pendant la période du débat les citoyens peuvent s'exprimer de la même manière.
- L'indépendance vis-à-vis du Maître d'ouvrage.
- La neutralité, l'impartialité.

Le débat public n'est pas le lieu de la décision. La CNDP ne donne pas d'avis sur les projets, elle ne prend pas parti ; elle peut émettre des recommandations, mais ce n'est pas une enquête publique – l'enquête publique donne un avis, favorable ou défavorable, la CNDP, non. C'est un point très important. Nous sommes là uniquement pour que les citoyens soient informés d'une manière aussi complète que possible. Tant que les citoyens n'auront pas d'information suffisante, nous nous efforcerons de faire en sorte que l'on puisse trouver l'information nécessaire, et nous sommes là pour que tous les citoyens puissent s'exprimer librement.

Le débat se déroulera pendant cette période jusqu'au 20 juillet ; ensuite, les six personnes de la CPDP autour de Claude Brévan feront un compte rendu de ce débat ; je rédigerai un bilan de ce débat, puis le Maître d'ouvrage aura trois mois pour dire s'il décide de continuer – nous ne sommes pas encore au démarrage des travaux, il y a encore des études, une

enquête publique. Dans l'hypothèse où le Maître d'ouvrage poursuivrait, il devrait indiquer assez clairement quels enseignements il a tirés de tout ce débat public, et surtout les engagements qu'il prend pour répondre aux points de vue exprimés dans la suite des études, si le projet se poursuit.

Je passe la parole à Mme Claude Brévan, qui sera l'animatrice pour le compte de la CNDP, avec sa Commission, de l'ensemble du débat public de Poligny.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Merci. Je vais vous présenter rapidement l'organisation du débat et surtout ce qui a conduit à cette organisation. Nous avons rencontré beaucoup de personnes avant ce débat pour comprendre quels étaient les enjeux. Un questionnaire (distribué et mis aussi sur le site Internet) a permis de recueillir des attentes. On a vu apparaître de manière forte des enjeux que chacun considérait comme essentiels pour ce débat.

Je reviens sur le boîtage des documents qui a donné lieu à beaucoup de débats et de polémiques. Il est impossible de mettre dans des boîtes des documents non-adressés nominativement quand sur la boîte figure un document « stop pub », c'est la loi (avec une exception : les journaux municipaux et les publications régulières des collectivités). On ne peut pas franchir cette interdiction, cela crée beaucoup de frustrations mais c'est ainsi. De plus, on ne peut pas avoir un fichier d'adresses car la Commission Nationale Informatique et Liberté veille à cela de très près. Nous ne pouvions donc pas diffuser aussi largement. Mais, il y a eu énormément de communications par le biais d'Internet et la presse s'en est fait écho, cela a été très relayé. Je crois que peu de gens intéressés par la chose publique peuvent dire qu'ils ne savaient pas qu'il y avait un débat, mais ce n'est jamais impossible évidemment.

Ce questionnaire a été accueilli avec un grand intérêt puisque nous avons eu près de 500 réponses – c'est considérable pour un questionnaire. Il fait apparaître des souhaits quant au débat : sa transparence, sa neutralité, des informations sérieuses et objectives, le fait que le débat soit véritablement contradictoire, que tous les avis puissent être exprimés et débattus.

Quant aux enjeux, concernant le site de Poligny, l'environnement est arrivé en tête avec la question de l'eau et du risque de pollution des eaux souterraines. C'est le premier sujet. Les autres étaient l'emploi, les retombées économiques et les retombées sur le tourisme.

Bien évidemment, le modèle économique général de ce projet a suscité aussi un très grand intérêt et la question des équipements de desserte de ce site était très au cœur des réponses à ces différentes questions. C'est sur ce principe-là que l'on a bâti ce projet, en essayant de ne pas multiplier les réunions générales où l'on survole un peu toutes les questions sans en approfondir aucune, alors qu'il est très intéressant d'aller le plus possible au fond des questions.

Les trois réunions publiques à caractère général seront complétées par une visite sur le site et sept ateliers reprenant les thèmes que j'ai évoqués tout à l'heure. On y a ajouté un atelier sur les stratégies de développement local, pour examiner dans quelle mesure ce projet s'inscrit dans une stratégie de développement local cohérente avec la stratégie générale – ou est un projet parachuté, comme certains le pensent. C'est aussi l'occasion de voir des propositions alternatives ou complémentaires émerger. Ce sera évidemment un atelier très intéressant.

Nous avons eu des contraintes de délais assez importantes et il y a eu des critiques assez fortes sur la densité de ce débat. A partir du 10 juillet, c'est très difficile de réunir les gens, l'expérience de nos débats montre que peu de personnes se déplacent, donc nous avons

décidé d'arrêter les réunions avant. Le mois de mai est plein de ponts donc il était très difficile d'organiser des réunions publiques, c'est pourquoi il y a une densité très forte d'ateliers au mois de juin. Sans attendre les remarques, je crois que nous essaierons d'en décaler un ou deux un peu plus tard en juin, pour qu'il n'y ait pas un atelier chaque jour ou presque. Il y en a quatre d'affilée la même semaine, c'est beaucoup. Trois mois, c'est un délai assez long. S'il reste encore beaucoup de choses à examiner, je crois qu'avec le Président Leyrit nous aviserons sur la manière de traiter cette question. Nous ne sommes pas butés sur le fait de dire que cela dure jusqu'au 20 juillet ; nous verrons bien ce qui se passera. En tout cas, il ne faut pas que ce débat apparaisse comme tronqué parce qu'il se déroule dans un délai trop court qui ne laisse pas assez de temps aux participants pour examiner à fond les dossiers et construire éventuellement des contre-argumentaires – bien sûr, cela peut se faire.

Notre intention est, à l'occasion de ces ateliers, d'approfondir les sujets et si besoin, faire intervenir des experts qui ne sont pas des experts du Maître d'ouvrage et qui sont connus pour leur compétence. Ce sera le cas pour la question des risques de pollution des nappes d'eau souterraine liés à la nature particulière du sol – on fera intervenir un hydrogéologue. Mais, dans d'autres ateliers, on fera intervenir simplement des personnes qui détiennent des informations d'une manière non partisane car c'est leur mission de détenir ces informations factuelles qu'ils apporteront au débat.

Evidemment, nous sommes totalement neutres, ouverts à toutes les propositions. Notre souhait est que ces débats soient les plus sereins possibles parce que c'est la seule manière de travailler véritablement. Tout peut être dit, à condition que ce soit étayé et argumenté. Un des principes du débat est l'argumentation des propos.

Y a-t-il des questions sur l'organisation de ce débat, avant que le Maître d'ouvrage ne présente son projet ?

Une intervenante : Quels sont les horaires des ateliers ?

Claude BRÉVAN : Un atelier est prévu à Plasne à 18 heures 30, il paraît que c'est une mauvaise heure car il y a pas mal d'agriculteurs, donc il sera reporté à 20 heures.

Pascal BLAIN, représentant de France Nature Environnement : Bonsoir à tous. France Nature Environnement est la fédération des associations de protection de l'environnement et de la nature en Franche-Comté. Je souhaitais souligner les propos du Président Leyrit. Le débat public est né de la nécessité de construire un dialogue environnemental à l'image du dialogue social entre les patrons et les salariés. C'est cette dimension-là qui est née à Rio, c'est cette dimension-là que la Convention d'Aarhus a actée, c'est cette dimension-là que la Charte de l'Environnement a introduite dans notre Constitution, et c'est cette dimension-là que l'Europe a imposée à tous ses Etats au travers d'une Directive-cadre européenne. Donc, il s'agit bien de faire un débat public mais ne confondons pas les choses, il s'agit de parler des questions d'environnement et d'évaluer le projet par rapport à la question du Développement durable.

Nos associations de protection de la nature sont extrêmement favorables au débat public. Un plateau de débat public est animé en particulier par la Fédération régionale, sur les thématiques sujettes à débat, et je pense que nous avons prouvé au fil des années notre capacité à faire vivre ce débat public en région.

Nous sommes favorables au débat public mais encore une fois – vous l'avez souligné, Mme Brévan – le calendrier n'est pas recevable.

(Applaudissements.)

M. le Président vous confirmera que dans les textes fondateurs de la CNDP il est clairement expliqué que le délai dépendra de la nature des échanges, des possibilités que l'on aura à animer ce débat. J'ai vu sur votre diapositive qui était affichée tout à l'heure des ateliers programmés le 10, le 11, le 12, le 14 ! Je crois qu'il y a cinq ateliers plus une visite de terrain, en l'espace de quatre jours ; ce n'est tout simplement pas envisageable.

Quand le promoteur prévoit de nous présenter ce soir son projet, il y travaille depuis 2008. Nous découvrons ce soir des éléments du dossier et nous devrions, dans cet espace temps, être capables de nous approprier toutes ces études et communications, réagir et poser les bonnes questions ! Sachant qu'il faut évidemment être là le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi. Ce n'est pas envisageable. Je n'aimerais pas que nous nous quittions sans avoir convenu d'un nouveau calendrier ; ce n'est pas la peine d'attendre six mois. Nous avons ici une salle attentive, ouverte aux propositions, nous pouvons dire qu'il n'y a pas à arrêter le débat au 20 juillet. Les mois de septembre, octobre, etc., seront peut-être utiles pour prolonger les questions qui nous taraudent tous et pour apporter des réponses. Cela me paraissait un préalable avant que l'on parle du projet lui-même, sur le débat. Si l'on veut trouver cette sérénité et que la confiance s'installe, c'est un préalable. Merci.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Comme je l'ai dit, nous allons alléger cette semaine qui est un peu lourde. Nous verrons si nous arrivons à tenir jusqu'au 20 juillet ou s'il faut effectivement reprendre après une interruption en septembre. Cela nécessiterait une décision de la CNDP.

Christian LEYRIT : Il est vrai que tous les débats en cette année un peu particulière sont calés dans une période relativement restreinte, on ne peut pas faire de débat public dans les périodes préélectorales, donc tous les débats publics ne commencent que maintenant, après les élections départementales, et d'une manière générale on ne souhaite pas avoir des débats publics à partir de septembre-octobre où l'on sera en pleine campagne pour les élections régionales...

(Protestations.)

Mme Brévan vient de le dire, le débat public doit être...

Dans la salle : La parole aux citoyens !

Christian LEYRIT : Il est tout à fait possible – c'est arrivé – qu'à la fin du débat, on le prolonge. Dans la Commission Nationale il y a un représentant de la FNE et des représentants des associations environnementales s'expriment. Néanmoins, le débat public doit être dans la sérénité. On ne fait pas de débat public (ni d'enquête publique) dans les périodes électorales : on n'est pas là pour traiter d'autres sujets.

(Protestations.)

Je suis très ouvert, s'il apparaît le 20 juillet que tout le monde n'a pas pu s'exprimer suffisamment, il est tout à fait possible que la Commission Particulière propose de prolonger le débat ; mais il est très clair qu'il ne se prolongera pas au mois de novembre.

Y a-t-il d'autres questions sur le débat ?

Michel MOREAU, Président fondateur de l'AJENA et ancien membre du Conseil d'Administration de l'ADEME : Je m'aperçois que parmi vos ateliers, aucun n'est consacré à l'énergie, alors que c'est un problème crucial aujourd'hui, au moment où l'on parle de transition énergétique et on sait qu'une de ses bases est la diminution de la demande d'énergie. Je suppose que nous saurons de façon précise, au cours du débat, combien

d'énergie le Center Parcs consommera et quelle sera cette énergie. S'il s'agit des énergies renouvelables, je suppose que nous aurons communication des plans des maisons et que nous connaissons le volume exact de la bulle de l'Aqua Mundo à chauffer à 29 degrés. Ce serait important d'avoir un atelier sur l'énergie et je suis évidemment prêt à y participer, en apportant des propositions.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Il est prévu de traiter ce sujet, Monsieur, dans l'atelier Environnement, où il y aura les sujets eau, biodiversité et énergie.

Michel MOREAU : C'est beaucoup pour un seul atelier !

Claude BRÉVAN : Il y aura le temps nécessaire et on le recommencera si cela ne suffit pas.

Gérard LACROIX : Bonsoir toutes et tous, bonsoir M. le Président. Je ne représente que moi-même, ce qui est parfois même difficile à assumer. Je suis citoyen et j'inscris mon activité dans les cadres constitutionnels. Je souhaite apaiser le débat, pour autant je resterai ferme sur les principes. La loi est l'expression de la volonté générale, tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation.

On n'a pas tous les jours sous la main le Président de la CNDP, donc je vais me faire le plaisir de vous interpeller personnellement. J'ai participé au débat public concernant Cigéo. Vous avez insisté lourdement sur l'indépendance de la Commission, et vous avez raison. Poser une telle question, c'est y répondre. Si vous voyez un jour un pauvre invoquer la pauvreté, faites-moi signe, si vous voyez un riche invoquer la pauvreté, faites-moi signe aussi. D'une manière générale, on n'invoque que ce qui nous manque.

Lors de cette enquête concernant l'enfouissement des déchets à Bure, j'ai pu vérifier à quoi correspondait l'indépendance que vous affirmez avec autorité ; je n'ai posé qu'une question, des intervenants qui se sont répandus en questions m'ont reproché de n'avoir posé qu'une seule question ; j'ai eu une réponse du Président de la Commission Particulière et j'ai eu une réponse signée par vous, M. Leyrit. Elle n'apporte aucune réponse à la simple question que j'avais posée : celle de la responsabilité des acteurs publics qui, dans le cadre de Bure, du nucléaire, nous ont mis sur les bras (de nous tous, citoyens) la charge de supporter – et on ne nous consulte que pour les déchets – la gestion de ces déchets, et pour nos descendants pendant des millénaires.

Cette question de la responsabilité est au cœur du problème et quand vous parlez d'indépendance, j'ai regardé par le détail les curriculum vitae des membres de cette CPDP, comme d'habitude une majorité ont fait l'essentiel de leur carrière dans le cadre des instances de la République. Nous sommes, nous tous, citoyens, parfaitement conscients de l'indépendance des hauts fonctionnaires, n'est-ce pas ? Il suffit de se rappeler la loi 2647 votée sous M. Jospin, avec l'approbation des Verts : cette loi organise l'irresponsabilité de tous les acteurs publics sauf en cas de faute directe et intentionnelle. Je tiens à la disposition de tous ceux qui voudront la voir, la lettre que vous m'avez adressée, qui répond de manière dilatoire à côté du sujet concernant cette responsabilité des acteurs publics. Merci, Monsieur, de m'avoir écouté.

(Applaudissements.)

Merci. J'ai rappelé que la loi était l'expression de la volonté générale. Je souhaite que le débat soit apaisé ; pour autant, il sera ferme. Il ne peut pas y avoir de débat sans qu'il y ait un cadre. Quelles que soient les rigueurs, les rigidités de ce cadre, il y a une forme d'obligations pour nos concitoyens de respecter la forme car elle est consubstantielle au fond du dossier.

Christian LEYRIT : Merci, Monsieur. Je pense que nous n'allons pas refaire ici le débat de Bure qui est extrêmement difficile. L'indépendance ne se proclame pas, vous avez raison, cela se juge sur les actes. Il suffit – vous l'avez sans doute fait mais j'invite les autres personnes dans la salle à le faire – de lire les deux pages de conclusion du bilan que j'ai rédigées, du débat Cigéo. J'ai effectivement été fonctionnaire assez longtemps, mais chacun pourra juger à travers ces conclusions l'indépendance vis-à-vis du gouvernement et du Maître d'ouvrage, l'Andra. Vous avez raison, l'indépendance se juge aux actes et aux écrits. Nous fermons le débat, nous avons assez à dire aujourd'hui sur le Center Parcs de Poligny sans parler de Cigéo qui est un sujet très particulier.

Y a-t-il d'autres questions ?

Gabriel AMARD, Coordinateur du « Guide de la gestion publique de l'eau » : Bonsoir, je voudrais poser deux questions, à cette étape. La question de l'indépendance a été abordée, j'aimerais savoir qui finance le débat public.

Deuxième question. Vous nous avez dit que suffisamment d'informations permettaient d'ouvrir le débat public et que vous aviez estimé que les Maîtres d'ouvrage avaient communiqué assez d'éléments. Pensez-vous qu'en matière d'eau et d'assainissement vous avez assez d'hypothèses sécurisées et estimées au plan technique et financier pour véritablement nous permettre d'avoir des réponses dès aujourd'hui, au début de ce débat public, puisque c'est en amont que vous vous deviez de nous assurer que le dossier était assez abouti pour alimenter ce débat public ? Je pense notamment aux maîtrises d'ouvrages des syndicats d'eau et d'assainissement sur lesquels, dans ce dossier, nous n'avons aucune information précise et aucun scénario précis, estimé et sécurisé aux plans technique et financier.

Christian LEYRIT : Je réponds sur la première partie. Aujourd'hui, le débat public est financé par le Maître d'ouvrage. Les membres de la CPDP sont indemnisés (de manière extrêmement faible) par la CNDP, donc une autorité indépendante, mais l'organisation matérielle du débat public est financée par le Maître d'ouvrage. Je suis d'accord pour dire que cette situation n'est pas satisfaisante. Le président de la République a ouvert un chantier sur la démocratie participative ; les propositions de la CNDP, qui sont assez ambitieuses, que les gens du FNE connaissent bien (elles sont sur notre site Internet), sont très ambitieuses pour développer la participation directe des citoyens. Une proposition est la saisine de la CNDP par un nombre suffisant de citoyens pour des sujets à problèmes. La proposition que je fais est que le Maître d'ouvrage ne finance pas directement le débat car ceci peut créer des interrogations. La situation résulte de la loi, que nous respectons tous. Nous avons fait des propositions et il appartiendra, vers la fin de l'année... Mme Royal a confié à M. Alain Richard, ancien ministre de la Défense, la présidence d'un groupe qui travaille actuellement et remettra ses propositions au gouvernement prochainement ; il est envisagé que le gouvernement fasse des projets qui seront soumis au Parlement à l'automne prochain. Nous sommes aujourd'hui dans le cadre de la loi actuelle mais je pense qu'en effet, des améliorations doivent être mises en œuvre pour assurer cette transparence, cette loyauté qui peuvent, vous avez raison, être interrogées.

La CNDP ne valide pas le dossier du Maître d'ouvrage, elle dit seulement s'il est suffisamment clair et compréhensible pour l'ensemble des citoyens. Nous ne validons pas le dossier. Il y aura des demandes d'approfondissements. Au cours du débat, il est possible qu'il y ait des éléments complémentaires au dossier du Maître d'ouvrage. Celui qui est là est un dossier synthétique, il ne résume d'ailleurs pas l'ensemble des données du problème, des compléments pourront être apportés par le Maître d'ouvrage ou par d'autres personnes.

Claude BRÉVAN : Sur les réseaux, les questions d'eau et d'assainissement, le directeur général des services du Département vient de me remettre des fiches, avant cette séance ;

on me dit qu'elles sont déjà sur le site, vous pouvez donc en prendre connaissance. Le dossier du Maître d'ouvrage est effectivement assez synthétique, et complété par une série de notes techniques que vous pouvez contester. Puisque cet atelier sur les équipements publics intervient relativement tard dans le débat, vous aurez le temps de les examiner.

Une intervenante : Bonjour. Je me sens violentée, j'ai mal pour mon patrimoine culturel, pour mon patrimoine naturel... Excusez-moi, je suis citoyenne, j'ai le droit de parler. Je voudrais faire un petit historique. Quand on nous a présenté le projet de Center Parcs, on nous a dit qu'il y aurait un Center Parcs, ensuite il y a eu des réunions pour les élus, où M. Perny nous a dit : « Si vous n'êtes pas contents, vous pouvez partir, je suis élu par la majorité ». Il nous a présenté une politique du conflit. C'est le pouvoir, de ceux qui sont devant, qui ont le micro, le pouvoir sur les autres.

J'ai mal à la démocratie. J'ai appris grâce au Center Parcs que nous étions en « démocratie ». Cette violence que je ressens au quotidien, comme un bon Comté que l'on est content de vous offrir, je ne peux pas la garder pour moi toute seule. C'est hyper violent pour moi de voir comment les mots sont retournés, détournés. J'ai la prétention de dire cela : un petit peu de sincérité dans un beau monde de théâtre, une belle comédie, à laquelle je ne crois pas. Je vous rends le micro, je vous rends le pouvoir !

(Applaudissements.)

Christian LEYRIT : Notre seul pouvoir est de faire s'exprimer l'ensemble des citoyens qui ont des choses à dire, vous donner la parole et la faire entendre... Vous avez eu le micro. Avez-vous d'autres questions ?

Patrice GIRARD, commerçant à Poligny : Bonsoir, j'ai une question technique assez simple. Je voudrais savoir comment sont pesés le pour et le contre, au terme du débat.

Christian LEYRIT : Le débat public n'est ni un référendum, ni un sondage. On ne compte jamais les pour et les contre, on rend compte au Maître d'ouvrage et aux pouvoirs publics de la qualité et de l'ensemble des arguments avancés.

Michel MURET*, Poligny : Bonsoir. J'aimerais que l'on définisse un peu mieux la notion de Maître d'ouvrage. J'ai une longue carrière dans le bâtiment, on nous parle de Center Parcs, j'ai cru comprendre qu'il y avait la création d'une scène, le Maître d'ouvrage est pour une bonne part public. La notion de Maître d'ouvrage ne me paraît pas du tout claire.

Christian LEYRIT : C'est une bonne question, qui sera abordée pendant le débat. Comme Mme Brévan l'a dit, il y aura des ateliers ou des réunions sur le mode de financement. Les responsables des collectivités qui pourraient avoir un rôle dans cette affaire, si le projet se fait, pourront répondre à vos questions, c'est tout à fait légitime.

Un intervenant : Bonsoir à tous. Je voudrais mettre en avant une notion qui nous suivra pendant tout ce travail, si travail il y a : la notion de périmètre. Dès lors que Pierre & Vacances va prendre la parole (dans quelques minutes), le périmètre va se réduire à ce qu'il veut bien nous dire. Ce périmètre-là est certainement beaucoup plus grand. Le fait qu'il ait demandé à la CNDP de créer un débat public en arguant qu'il y ait deux Center Parcs qui justifient d'arriver à la somme de 300 M€ montre que lui-même considère que le périmètre, au moins géographique, est assez étendu. Après, il y a le périmètre en termes d'espaces, en termes de thèmes, etc., et je pense que l'on ne peut pas le limiter sur quelque donnée que ce soit.

(Applaudissements.)

Jean-Michel MONTASSIER*, **citoyen** : Bonsoir. Je n'ai pas bien compris comment ce genre de réunion est organisé du point de vue des restitutions de ce que vous en avez compris et ce qu'il en est retenu. Y a-t-il un secrétariat de séance ? Des restitutions seront-elles accessibles pour tout le monde ? Nous allons dire des choses sans savoir comment elles seront restituées.

Claude BRÉVAN : La réponse est simple. Cette réunion est enregistrée, elle donnera lieu à un verbatim qui reprendra tout ce qui est dit et qui figurera sur le site Internet.

Christian LEYRIT : Tous les verbatim seront mis à la disposition de tous.

Laurence GIBOUDEAU*, **citoyenne** : Bonsoir. Pourquoi ne pouvez-vous pas définir ce soir la notion de Maître d'ouvrage ? C'est un terme législatif, avec une sémantique derrière. Pourquoi différer cela à un atelier ? Qui est le Maître d'ouvrage ?

Un intervenant : Je reprends la parole. La notion de Maître d'ouvrage est un grand problème. Il faut aussi voir où arrive et où est la notion de Maître d'œuvre. Dans ce que publie Pierre & Vacances, parfois il est dit que Pierre & Vacances Développement est le Maître d'œuvre, et parfois, que c'est le Groupe. Il faudrait donc savoir qui est là à un moment donné, et dans la structure de Pierre & Vacances qui assume, sur le plan juridique, la notion de Maître d'œuvre, en rejoignant la question du suivi de nos interrogations. Quelle valeur d'engagement de la part de Pierre & Vacances auront les réponses qui seront données ?

Christian LEYRIT : Il faut déjà les entendre, pour répondre à vos questions. Ensuite, tout ce qui sera dit sera restitué au public et la CPDP veillera à ce que toutes les questions posées aient des réponses suffisantes et assez précises, de la part du Maître d'ouvrage, dans un délai de 15 jours à un mois. Les questions peuvent être posées dans la salle, aussi sur Internet, chacun pourra s'exprimer dans la salle et à l'extérieur.

Nous passons la parole au Maître d'ouvrage.

PRÉSENTATION DU PROJET

Jean-Michel KLOTZ, Directeur Général Adjoint, Groupe Pierre & Vacances - Center Parcs : M. le Président, M. le Sénateur, Mesdames et Messieurs, bonjour. Avant de présenter le projet, je vais répondre à la question de Monsieur sur la différence entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

Le Maître d'ouvrage est Pierre & Vacances, qui a différentes sociétés, toutes filiales à 100 %, c'est la même Maison, ce sont les mêmes intérêts. La maîtrise d'œuvre viendra ultérieurement, ce sont les techniciens, les architectes, les bureaux d'études, c'est la maîtrise d'œuvre de conception d'un côté et d'exécution de l'autre. On est vraiment dans un métier différent. La maîtrise d'ouvrage, c'est nous, et nous l'assumons pleinement.

Je répondrai après à la question sur la société d'économie mixte, elle viendra dans le déroulé de ma présentation que je vais essayer de faire rapidement – un quart d'heure tout au plus.

La présentation s'articulera sur le projet, son montage, l'environnement, les emplois et les retombées économiques, et en conclusion les procédures et le calendrier.

Je représente, avec l'équipe Projet et l'équipe Développement durable qui sont autour de moi aujourd'hui, le Maître d'ouvrage, qui assumera si le débat se conclue favorablement, la réalisation de ce projet et son exploitation.

Notre métier est le tourisme de proximité et Pierre & Vacances - Center Parcs est présent en France dans 300 sites, en ville, à la mer, à la montagne et à la campagne – la campagne, surtout par le canal de la Société Center Parcs qui est une filiale à 100 % du Maître d'ouvrage. Si vous vérifiez sur nos sites Internet, vous verrez que tout cela est le même Groupe, Pierre & Vacances - Center Parcs, une société unique avec différentes filiales. Nous recevons en France 7,5 millions de clients dont 45 % de Français ; les 55 % de non Français sont essentiellement des Européens ; une de nos forces commerciales est d'être capables d'attirer dans nos sites beaucoup de clientèles européennes. Nous employons 7 700 collaborateurs, en équivalent temps plein, ce sont donc plutôt 11 000 salariés que le Groupe fait travailler à travers ses installations en France et en Europe.

Pierre & Vacances - Center Parcs a deux métiers : développeur et exploitant. Le métier d'exploitant est le plus important, c'est celui qui est pérenne, qui dure 30, 40, 50 ans. Center Parcs est une société dont les installations les plus anciennes ont 25 ou 30 ans. Notre stratégie est d'assumer nous-mêmes nos décisions, c'est-à-dire que nous assumons les choses en commençant par imaginer les développements et exploiter les résidences. Sur le projet de Poligny, rien n'est arrêté, au contraire nous sommes dans cette logique de concertation, mais cette concertation ne peut se faire de façon valable que si elle est assise sur un projet. C'est ce que nous présentons aujourd'hui.

Actuellement, 20 Center Parcs fonctionnent en Europe, le plus grand nombre est aux Pays-Bas (c'était à l'origine une société hollandaise, avant que notre Groupe décide de l'acquérir). Depuis cette acquisition, cinq Center Parcs fonctionnent en France, deux qui préexistaient et trois que nous avons construits. Le dernier d'entre eux, en voie d'achèvement dans la Vienne, ouvrira dans deux mois.

Vous voyez l'originalité de Center Parcs en bas de cette slide (c'est l'exception et probablement l'intérêt supérieur de ces projets) : cela fonctionne 365 jours par an. Peu de projets touristiques fonctionnent aussi longtemps à l'année, ce sont souvent des produits saisonniers, à la mer ou à la montagne, qui fonctionnent avec la saison hiver ou été. Donc, Center Parcs fonctionne toute l'année, et c'est une des raisons de son concept que nous allons développer tout à l'heure.

J'essaie de vous donner le maximum d'informations avant de laisser place au débat et aux questions/réponses.

Le projet que nous imaginons, mais qui n'est pas encore arrêté, bien au contraire, repose sur un choix de site, que nous estimons à partir de critères.

1. Le critère des zones environnementales : on s'impose de ne jamais s'inscrire dans des périmètres de zones environnementales particulièrement sensibles. C'est un critère très fort et dans le travail fait avec le Conseil Général, notamment de recherche ou présélection de sites potentiels, c'était le critère prioritaire.
2. Des critères liés au concept, à la façon dont nos clients vivent chez Center Parcs, la topographie. On se déplace exclusivement à pied ou en vélo, donc le terrain ne doit pas être trop agité pour permettre aux clients de se déplacer facilement.
3. L'accès : les gens se déplacent essentiellement en voiture, donc on doit être proche des grands axes routiers, avec un accès facile qui perturbe le moins possible la vie des villages environnants. C'est un critère important, nous en débattons tout à l'heure, c'est un sujet réel, notamment avec la traversée de Plasne que nous aborderons.

(Mouvements dans la salle.)

4. Une aire de chalandise : l'implantation dans la région repose sur une zone de clientèle possible. Notre métier est le tourisme de proximité, chez Center Parcs cela veut dire que la clientèle doit venir d'une distance relativement modeste, avec un temps de voiture relativement court. La région lyonnaise et la proximité de la Suisse sont évidemment des bassins de clientèle qui comptent dans notre présélection de sites. Le site retenu est la conséquence d'une étude de huit sites différents, sur la région. Dans les fiches annexes sur le site Internet, vous avez tout un dossier sur le choix du site et les raisons de l'abandon des autres sites étudiés.

(Intervention hors micro.)

Je pense que tout le monde dans cette salle connaît le site, il est situé sur la commune de Poligny, dans le massif forestier de Poligny, et la zone indiquée là est la zone « repérée » pour ce que pourrait être l'implantation si l'on en décide ainsi, de Center Parcs, en bordure de la forêt de Poligny.

Une nouvelle famille de Center Parcs

Notre proposition de Center Parcs est une « nouvelle famille de Center Parcs » : plus petits, plus intégrés encore au territoire que ne le sont les autres. Souvent, les villages ont une dimension très supérieure, de l'ordre de 800 cottages ; là, nous sommes volontairement sur un projet plus petit, de 400 cottages, avec évidemment moins d'équipements, mais volontairement encore plus ouvert sur l'extérieur. C'est vraiment l'objectif très fort. Nous comptons beaucoup sur le travail qui peut démarrer dans les ateliers prochainement mais qui devra se prolonger après cette concertation, que l'on souhaite permanente, notamment sur les partenariats avec tous les acteurs du territoire. Il y a un challenge, tous ensemble : imaginer comment mieux travailler en faisant sortir nos clients et en faisant rentrer des partenaires extérieurs pour que Center Parcs soit beaucoup plus ouvert sur l'extérieur encore que ne le sont les autres, même si l'on constate de plus en plus un besoin de nos clients de sortir de Center Parcs, contrairement à ce que l'on entend ou dit parfois : « Les gens restent sous la bulle pendant tout leur séjour ». Cela a été vrai, il y a 10 ou 15 ans, c'est de moins en moins vrai et des exemples permanents dans nos réalisations montrent que les gens sortent de plus en plus pour découvrir la région. Nous voulons aller plus loin, faire sortir nos clients et que nos partenaires (nous parlerons des partenariats dans les ateliers ou s'il y a des questions tout à l'heure) rentrent et collaborent avec nos équipes.

Concernant l'organisation, ce sont des idées aujourd'hui, aucun projet n'existe, n'imaginons pas que le permis de construire sera déposé dans les semaines qui viennent, il n'y a aucun projet. Au sujet de la question de Monsieur, il n'y a même pas d'équipe de maîtrise d'œuvre désignée, c'est vous dire que nous sommes dans une logique non pas de projet, mais de réflexion de concept. Ce concept tournerait autour d'une rue de village, d'un cœur de village, d'un esprit de village, avec des hameaux et cottages qui graviteraient autour de ce cœur de village. Ces hameaux auraient une thématique particulière, probablement plus tournée vers l'aventure, la découverte, l'animalier, le bien-être. Ce sont les thèmes qui sont là exposés. Voilà les principes d'aménagement, mais prenez-le comme cela si vous le voulez bien, il n'y a aucune décision, c'est le périmètre en pointillés que vous avez vu sur le plan précédent, dans lequel on a commencé à imaginer l'organisation de l'espace, mais cela n'a pas de valeur quelconque. D'ailleurs, les élus connaissent à peine ce projet, vous en avez la primeur, ce sont quelques idées d'organisation de l'espace.

(Intervention hors micro.)

Au-dessus, ce n'est pas la réserve foncière, c'est le terrain en question (85 hectares) qui correspond au périmètre du projet. On a souhaité, pour conserver au maximum cette

logique-là si cette esquisse d'aménagement se confirmait, concentrer les hébergements dans une zone pour éviter de les diluer dans tout le massif.

(Intervention hors micro.)

C'est un autre sujet, dont je peux dire un mot maintenant. Dans les « principes d'accords » comme nous les avons appelés avec le Conseil Général, nous avons imaginé et nous imaginons toujours qu'au-delà de l'avant-projet qui vous est présenté aujourd'hui, puisse un jour émerger un complément. Aujourd'hui, aucune étude n'est engagée, même avec le Conseil Général ou les concessionnaires, le projet est exclusivement assis sur les 400 cottages et les équipements qui vont avec, qui vous sont soumis là. Si dans 5 ou 10 ans nous imaginions ensemble une extension – d'un commun accord et la population y trouverait un intérêt – il y aurait un nouveau dossier qui démarrerait de zéro. Ce n'est pas du tout l'objet du dossier d'aujourd'hui ou de demain. Si nous avançons ensemble à l'issue du débat public, le dossier sur lequel nous travaillerons sera exclusivement celui des 400 cottages et dans 5 ou 10 ans nous saurons si nous avons envie ou non de compléter. Je pense que les élus qui sont dans la salle vous expliqueront un peu les avantages et les difficultés qu'ils ont rencontrés avec Center Parcs. S'il y a un jour un consensus pour augmenter sa capacité, ce sera l'objet uniquement de ces espèces d'options foncières que l'on a envisagées, mais rien d'autre aujourd'hui. Je répète qu'aucune des études faites ou engagées ou à faire ne concerne cette éventualité des 100 hectares dont vous parlez, Monsieur.

Les enjeux environnementaux

On a commencé à relever des éléments importants dans l'environnement, ils sont pris en compte, avec nos bureaux d'études spécialisés. Vous aurez certainement tout à l'heure des questions sur ces sujets.

Nous sommes assistés aujourd'hui à la fois par notre bureau d'études Confluences et par un hydrogéologue, Pascal Reilé, qui vous expliquera les constats qu'il a faits et ses conclusions. Nous essayons d'anticiper, de faire les premières études. On a pris en compte à la fois un pré-diagnostic environnemental qui a montré un certain nombre de choses et l'esquisse de plan-masse qui est là le prend partiellement en compte, mais pas totalement, c'est pourquoi on devra le compléter et l'améliorer. On est également en train de clôturer l'étude « 4 saisons » qui a permis d'examiner l'ensemble des éléments environnementaux sur un cycle complet.

Les enjeux liés à l'eau sont bien sûr très importants, très spécifiques, liés au milieu karstique de ce périmètre. Nous essaierons de répondre, et tout à l'heure si des questions viennent, l'hydrogéologue apportera toutes les réponses à partir des études qu'il a commencé à réaliser depuis un an. Certes, le projet n'est pas du tout décidé, mais on a essayé de faire le maximum de pré-études pour vous apporter le plus possible d'informations.

La gestion environnementale est un engagement que nous prenons sur tous nos projets :

- Une certification HQE.
- Les énergies renouvelables (nous y reviendrons), notamment sur le système de chauffage des cottages et des équipements.
- L'optimisation de la consommation d'eau : essayer d'avoir les systèmes les plus économiques et les plus performants possibles.
- La gestion douce des eaux pluviales : infiltrer le plus possible la parcelle des eaux évidemment non polluées – l'ingénieur vous expliquera cela bien mieux que moi.

- Sujet délicat sur lequel nous sommes souvent interrogés : quelles précautions prend-on sur les vidanges biannuelles des piscines ?

Tous nos projets d'envergure font l'objet d'une charte « Chantier vert » et sont certifiés ISO 14001. En termes d'exploitation, le projet une fois réalisé fera l'objet d'un plan de gestion forestier et d'un plan de gestion écologique. On met en place un Comité de suivi de la performance environnementale, auquel sont associées le maximum d'associations qui veulent bien être nos partenaires dans ces projets.

Le montage juridique et financier

Je réponds à Monsieur. Le montage juridique est assez simple, c'est comme une copropriété au sol. Nous sommes les Maîtres d'ouvrage, nous achetons les terrains, nous construisons et nous revendons les équipements et les cottages.

Nous organisons le domaine par le biais d'une Association Foncière Urbaine Libre qui est une espèce de copropriété au sol, et nous faisons des détachements de parcelles pour chacun des groupes de cottages. Vous avez vu sur une diapositive qu'il y a quatre hameaux de cottages, pour les trois en vert on peut imaginer, comme c'est fait dans d'autres Center Parcs, la vente à des investisseurs institutionnels, et la vente en copropriété individuelle à des propriétaires. L'objectif est de vendre le plus vite possible pour pouvoir démarrer au plus tôt le chantier et pouvoir créer les emplois, et ouvrir à l'exploitation dès que possible. C'est pourquoi on s'attèle sur des montages un peu différents de ce que l'on faisait avant, à partir de la vente en bloc à des compagnies d'assurance françaises : la Caisse Nationale de Prévoyance, Amundi, la MACSF, les grands institutionnels français qui trouvent un intérêt à acquérir ces cottages parce qu'avec le Groupe Pierre & Vacances comme exploitant, ils ont la garantie d'un loyer assuré.

On imagine que les équipements seraient vendus à une structure de type société d'économie mixte, qui en prendrait la propriété, en assurerait le financement, à charge pour nous de garantir un loyer. On fonctionne ainsi dans les modèles économiques touristiques en France aujourd'hui et dans beaucoup de pays du monde. Les porteurs de projets, les Maîtres d'ouvrage, ne restent pas propriétaires des murs, cela bloquerait le développement donc aujourd'hui, des propriétaires extérieurs louent les murs à l'exploitant. Nous fonctionnons ainsi dans la Vienne, par exemple, et nous fonctionnerions dans nos futurs Center Parcs avec la vente en bloc, assurée d'un loyer garanti pendant une très longue période. Dans le projet de Poligny et dans le préaccord signé avec le Conseil Général, on a pris l'engagement lourd de payer un loyer pendant 20 ans (à renouveler le moment venu) pour permettre aux collectivités de financer leur investissement. Dans l'atelier Financement, ce schéma sera évidemment détaillé.

Il y a à la fois un montage immobilier du Maître d'ouvrage, Pierre & Vacances - Center Parcs Développement, avec les investisseurs d'un côté et la société propriétaire des équipements de l'autre, et cela crée à la fois les cottages et les équipements.

Deuxième volet : l'exploitation. C'est la même société Pierre & Vacances (par d'autres sociétés mais tout est à 100 % dans le même Groupe) qui assure l'exploitation, donc qui va s'occuper de la gestion, du recrutement du personnel, de l'arrivée des touristes, de chercher des vacanciers et assurer l'exploitation. On considère dans ce métier qu'il faut intégrer une fois encore la réflexion, la définition du projet, sa réalisation, et surtout le risque d'exploitation puisque c'est là où est le vrai risque de notre activité.

Vous avez sous les yeux un tableau des investissements liés à Center Parcs, donc dont nous assumons la maîtrise d'ouvrage : 170 M€, qui ont une part d'investissement relatif aux cottages, une part d'investissement relatif aux équipements. Pour ceux qui ont vu le

protocole, les 66 M€ qui apparaissent là, c'est le montant de la vente que Pierre & Vacances proposerait de faire à la société qui se rendrait propriétaire des équipements.

De l'autre côté, c'est le coût estimatif de l'aménagement des réseaux – je laisserai la parole s'il veut bien au Conseil Général – car comme tout aménageur, nous souhaitons que les réseaux soient réalisés en périphérie du site, à charge pour nous-mêmes de supporter tous les aménagements intérieurs au site. Des consommations permettront de rembourser les financements qui seront mis en place pour ces équipements, qui d'ailleurs ne profiteront pas exclusivement à Center Parcs mais aussi aux populations à proximité.

(Intervention hors micro.)

Nous y reviendrons dans le débat et avec le Conseil Général, si vous le voulez bien. C'est le financement des réseaux qui sont à la fois pour les collectivités et les concessionnaires, et nous nous engagerons par définition, sur l'exploitation, à payer des redevances et des consommations qui rembourseront dans le temps ces investissements. Ce n'est pas du tout une subvention de 11,7 M€. Les coûts des réseaux, en partie d'amélioration et en partie de création, ont pour conséquence de financer ces installations et l'amortissement se fera par les consommations de Center Parcs et d'autres habitants.

Les emplois

Center Parcs, c'est des emplois de chantier, de travaux. Nous le verrons aussi dans les ateliers, dans les réalisations de Center Parcs actuellement dans la Vienne ou hier, en Moselle. Nous faisons tout pour favoriser les entreprises locales, c'est-à-dire que nous donnons des éléments de dossiers très en amont, nous organisons des macro-lots, nous leur suggérons de se fédérer pour être capables de répondre aux appels d'offres. Je crois que nous sommes exemplaires en la matière. Ce n'est pas un engagement que nous prenons, c'est une démonstration que nous vous apporterons, par les derniers chantiers de Moselle et de la Vienne où entre 75 et 80 % des marchés ont été confiés à des entreprises locales, qu'elles soient départementales ou régionales. C'est un engagement que l'on prend, on ne peut pas le rendre contractuel évidemment, il y a des appels d'offres, tout est fait pour permettre aux entreprises d'être les mieux positionnées.

En phase d'exploitation, ce sont 300 emplois directs, soit 210-220 équivalents temps plein, et 85 % en CDI (on ne peut pas nous accuser de contrats précaires). 60 % de ces personnes seront à temps plein, et en équivalents temps plein, l'ensemble représente 220-230 emplois. Ce sont avant tout des métiers de service, donc de maintenance, de restauration, cela fait partie des fondamentaux des Center Parcs : des services, de la restauration, des loisirs.

Au-delà des emplois, ce sont des prestations avec des acteurs locaux : il y a des achats de produits, nos clients sortent, il y a de la maintenance, des matières premières, tout cela représente de l'ordre de 4,5 M€ par an. Des références seront présentées en atelier thématique. Nous avons sur des Center Parcs, certes plus importants, la démonstration que les achats et fournitures extérieurs, les prestations, sont de l'ordre de 12 M€, sur des Center Parcs beaucoup plus gros ; donc quand on vous parle d'entre 4,5 et 5 M€ c'est validé par nos propres exploitations. Nous savons très bien ce que font les gens et ce que nous-mêmes investissons ou achetons à l'extérieur.

Les retombées fiscales sont la taxe d'urbanisme (une fois) et les autres taxes (annuelles) foncières ou de séjour.

Nous attachons beaucoup d'importance à la valorisation des filières courtes, nous voulons développer cela davantage ; je l'ai évoqué surtout sous l'angle de la sortie de nos clients, pas sous celui des matériaux de construction, mais vous avez bien compris que leur choix sera aussi local. Nous nous engageons à construire en bois ; ce n'était pas le cas il y a 30 ou

40 ans, cela évolue, les derniers Center Parcs sont tous construits en bois, pas les équipements (ce n'est pas possible), mais les cottages le sont tous. Nous le ferons encore plus ici qu'ailleurs, le plus possible avec des sociétés jurassiennes. Ensuite, il y a des problèmes de filières capables ou non d'assurer les besoins.

(Intervention hors micro.)

C'est ce que nous avons fait dans la Vienne, Madame, nous l'expliquerons tout à l'heure. On a fédéré des entreprises pour qu'elles soient capables de faire face aux chantiers. Elles ont assuré, je crois, 80 % de la réalisation des cottages en se répartissant le travail par hameau ou par bloc.

(Intervention hors micro.)

Ce sera notre priorité, nous ferons tout pour que des entreprises de la région soient capables de répondre aux appels d'offres. Nous travaillons très rarement avec une entreprise générale, nous travaillons avec des corps d'état séparés.

Le planning

Je termine par cette slide en y mettant tous les bémols que la Commission a mis tout à l'heure sur le planning, qui est théorique aujourd'hui. Il est lié à ce que nous connaissons du dossier.

Nous prendrons notre décision de Maître d'ouvrage au quatrième trimestre 2015 ; si nous décidons d'avancer (nous pouvons aussi reculer s'il y avait à la suite du débat public une volonté forte que le projet ne se fasse pas, mais j'espère que ce ne sera pas le cas), nous lancerons les études au-delà des études faune/flore qui ont déjà été réalisées sur l'année écoulée.

Ensuite, nous entrerons avec la ville de Poligny dans la phase « urbanisme » avec le besoin de mettre en conformité l'ensemble des documents d'urbanisme, ce qui nous amène (vous voyez là le planning administratif) à un lancement des travaux qui pourrait intervenir au deuxième trimestre 2017, avec dans cette hypothèse une ouverture à la clientèle et un recrutement à l'automne 2018 et au début 2019, pour ouvrir à la clientèle à l'été 2019.

J'ai été un peu long mais je crois qu'il était important, avant de lancer le débat, que vous ayez le maximum d'informations sur l'état d'avancement du projet.

(Applaudissements.)

DÉBAT

Pascal BLAIN : Je serai bref, pour faire rebondir la salle. J'aimerais revenir sur la question de l'environnement mais je voulais souligner la question de la sensibilité des zones où vous implantez vos projets, qui nous renvoie à la question du périmètre également. Vous l'avez compris, je fais allusion au projet sur la zone de Roybon, à côté de Lyon, en Isère.

Si l'on parle de zone de chalandise, vous nous dites avec justesse que 55 % de la clientèle viendra de l'étranger, donc probablement de Suisse, d'Allemagne ou de plus loin, cela veut dire que Lyon, Genève, font partie de cette zone de chalandise qui concerne Poligny, comme Le Rousset, comme Roybon. Nous avons sur cette même zone, où vous nous annoncez des retombées, des clients potentiels, finalement trois projets. La question de la réserve foncière n'est pas anodine, s'agit-il pour vous d'une situation de repli : si Le Rousset ne se faisait pas, pouvoir faire à Poligny les 800 cottages que vous avez projetés pour

l'instant, sur un seul site ? A contrario, s'agit-il de dire que si Poligny ne marche pas, les 800 cottages seront installés au Rousset ?

Concernant la question de la sensibilité, je reviens sur Roybon : je regrette qu'il n'y ait pas eu ce débat public car encore une fois, France Nature Environnement (la FRAPNA est présente sur le territoire concerné, la région Rhône-Alpes) a fait œuvre de pédagogie pendant des années pour essayer d'expliquer en quoi votre projet était incompatible avec le concept du Développement durable, en particulier sur ce territoire très sensible. Malgré tout, l'Etat a pris certaines décisions par la voix de son préfet, ce qui a amené naturellement les associations de protection de la nature aux derniers recours, c'est-à-dire les voix de justice.

Permettez-moi d'être exigeant quand vous dites que vous êtes, dans vos critères de choix, axés sur l'absence de zones sensibles. Les études d'impact le montreront. Pour faire une étude d'impact sérieuse il faut que le projet soit dimensionné honnêtement. J'ai vécu en Franche-Comté un projet de liaison Rhin-Rhône, un grand canal (cela date de Charlemagne), il n'y a pas si longtemps, on a essayé de nous le vendre en petits morceaux (vente à la découpe, vente par lot). Il suffisait de faire un petit bout, « il n'y a pas beaucoup d'impacts », puis le petit bout suivant, « il n'y a pas beaucoup d'impacts », puis quand on regardait le projet dans son ensemble c'était une véritable catastrophe pour la Franche-Comté, sans qu'il y ait d'intérêt économique majeur avéré. Pourtant, là aussi, les collectivités locales étaient amenées à mettre la main à la poche pour soutenir ce projet.

Encore une fois, si ce projet doit se faire, la transparence, l'honnêteté, doivent être mises sur la table. Pourquoi trois projets et trois débats publics segmentés ? Les réserves que vous nous posez sont-elles des réserves de repli ? J'aimerais avoir des réponses là-dessus. Quand vous parlez de retombées économiques de l'ordre de 5 M€, ces retombées économiques que vous dites locales englobent-elles notre nouvelle grande région, la Bourgogne et la Franche-Comté ? Auquel cas, vous comptez deux fois les mêmes retombées sur Le Rousset et sur le Jura.

(Applaudissements.)

Jean-Michel KLOTZ : Sur le périmètre, il n'y a absolument pas d'intentions cachées de notre part, je l'ai dit tout à l'heure. Nous nous sommes effectivement interrogés sur la possibilité éventuelle dans une décennie prochaine d'une augmentation du projet potentiel de Poligny ; ceci ne veut absolument pas dire que le projet de Saône-et-Loire est sacrifié, bien au contraire, nous sommes là sur des projets de taille intermédiaire, une nouvelle famille de Center Parcs plus petite, plus dimensionnée. Votre propos serait peut-être différent si chacun des projets de Saône-et-Loire ou du Jura faisait 800 cottages, or chacun est un « demi-Center Parcs », de dimension limitée, avec l'idée sur laquelle nous travaillons aujourd'hui d'une thématisation plus forte de l'un et de l'autre, pour générer l'attrait de clientèles différentes.

Roybon est un sujet que nous n'évoquerons peut-être pas ici, mais nous avons évidemment vérifié que la capacité d'absorption du marché de la région Rhône-Alpes – pour parler un peu techniquement – permet d'accepter à la fois le projet de Roybon et les deux projets « mid-size » que nous vous présentons aujourd'hui, à Poligny et en Saône-et-Loire. Prenons l'exemple de la région parisienne, qui est certes d'une dimension un peu plus grande, mais la zone de chalandise de la région Rhône-Alpes et de la Suisse est importante. Nous avons en région parisienne deux Center Parcs anciens qui fonctionnent très bien, et un nouveau qui s'est ouvert en 2007, celui de l'Ailette, qui est à 1 h 30 / 1 h 45 de Paris, qui fonctionne aussi très bien. Celui de la Vienne ouvrira vers le 15 juin, on ne peut pas dire ce que seront ses résultats mais les tendances nous permettent d'être très optimistes. La Vienne aussi est à 3 heures de voiture de Paris, et à moins de 2 heures de TGV. Donc, il y a des bassins de population très importants qui nous permettent de nous engager. Le risque est un peu chez

nous aussi, quand on s'engage à payer un loyer pendant 20 ans on engage la société en question.

Les Pays-Bas ne sont certes pas la France mais il y a 15 millions d'habitants et je crois qu'il y a une dizaine de Center Parcs.

Claude BRÉVAN : Monsieur Klotz, dans le dossier rien ne figure quant à l'éventualité d'une extension. Rien n'est dit à ce sujet-là. Il est bien évident que s'il y a une possibilité d'étendre ce projet, cela repose la question du dimensionnement des réseaux qui le desserviront, et notamment la question de la ressource en eau. Donc, soit il n'y a pas de question d'extension, soit il y en a une mais dans ce cas, les études complémentaires ne sont pas justes.

(Applaudissements.)

Jean-Michel KLOTZ : Je réponds tout de suite qu'il n'y a aucun projet d'extension aujourd'hui, et si dans dix ans, une extension était envisagée, il y aurait un autre dossier, de A à Z.

Un intervenant : Dans le document d'intention que vous avez signé il y a l'option de 100 hectares supplémentaires.

Jean-Michel KLOTZ : C'est bien ce que j'ai dit tout à l'heure.

Pascal BLAIN : Ce n'est effectivement pas dans le dossier.

Jean-Michel KLOTZ : C'est bien parce qu'aujourd'hui le dossier est sur un projet de 400 cottages et les équipements qui vont avec que l'ensemble des études faites au plan environnemental, au plan technique, et des réseaux, ne porte que sur cela. Aujourd'hui, on ne parle pas du tout d'extension et si l'on en parlait dans dix ans, on se reverrait (si je puis dire), un nouveau dossier serait constitué de A à Z, y compris le débat public.

Un intervenant: Je voulais ajouter quelque chose que tout le monde connaît : le principe des vases communicants. Multiplier les projets ne multiplie pas les clients. Toutes les collectivités font des zones d'activité un peu partout, cela ne multiplie pas les entreprises. Ce sont des dépenses d'argent mais cela ne crée pas d'emplois, ni d'entreprises. Cela en crée éventuellement en prenant aux autres, c'est tout. Il y a de multiples projets (vous passez à 5 ou 6 projets Center Parcs en France, au moins), une forte montée en charge de vos projets de Center Parcs, la clientèle suivra-t-elle ?

Jean-Michel KLOTZ : Monsieur, si je puis me permettre, votre question est au cœur de nos réflexions. Bien sûr, si nous n'avions pas cette conviction, à partir du moment où toutes les études que nous avons faites le démontrent, pour engager la réflexion sur de nouveaux projets alors que c'est nous qui prenons le risque d'exploitation pendant 20 ans et bien plus, nous ne le ferions pas. C'est un projet privé, dans la mesure où le risque est assumé par une entreprise privée, donc on ne peut pas nous accuser de prendre des engagements à la légère. C'est notre société qui va les assumer. Si l'on pense qu'il n'y a pas de clients, cela veut dire que l'on ne pourra pas payer les loyers, donc on ne le fera pas.

M. ROCHE, Forestier à Champagnole : Une simple question technique : comment faites-vous pour couper 85 hectares alors que la loi dit que c'est autorisé pour 25 hectares, pas plus ? Un forestier est dans la Commission, que je connais un peu, il me répondra peut-être.

Eric MAGNIER, Directeur Grands Projets, Pierre & vacances Center Parcs : Vous faites peut-être allusion aux autorisations délivrées dans le cadre des plans de gestion forestiers ? On ne se situe pas dans ce cadre-là puisque l'on va demander une autorisation de défrichement qui fera l'objet d'une enquête publique, donc il n'y a pas de limitation à 20, 25 ou 30 hectares. C'est ce qui s'est déjà produit pour les précédentes réalisations, sans limitation de cette nature. Bien sûr, toutes les zones défrichées sont compensées, cela fait l'objet d'échanges avec les administrations concernées, voire les associations. C'est en général le CRPF qui, dans chaque région, aide les administrations à délivrer les autorisations en question. Pour nous, dans le cadre des autorisations de défrichement qui sont sollicitées et obtenues, il n'y a pas de plafond à 25 hectares.

Brigitte MONNET, Conseillère Régionale de Franche-Comté : J'ai une question concernant les emplois et notamment les salaires. J'ai lu avec beaucoup d'attention une étude de l'INSEE faite en Lorraine, sur le Center Parcs des Trois Forêts, où l'on voit qu'il y a des créations d'emplois, mais que près de la moitié de ces emplois touchent seulement 319 € par mois et que seuls 6 % des salariés ont un salaire au-dessus, de 20 %, du SMIC, le reste étant au SMIC. J'aimerais savoir, si ce Center Parcs voit le jour, quelle sera la hauteur réelle des salaires des employés, sachant que ce seront surtout des employés de sécurité, de nettoyage, la restauration étant sous-traitée. La même solution sera-t-elle adoptée pour ce Center Parcs ?

J'ai une autre question. J'ai trouvé que dans le diaporama il y avait beaucoup d'affirmations relevant de choses qui, à mon avis, sont tout simplement obligatoires parce que la loi nous les demande, ce n'est pas forcément le reflet d'une exemplarité environnementale. Tout simplement, la loi impose par exemple l'efficacité énergétique des cottages, etc. Il y a la RT 2012, la loi est là. C'est pareil pour l'évacuation des eaux pluviales. Un certain nombre de choses sont obligatoires. J'aimerais que l'on différencie ce qui relève de la loi et ce qui relève d'une réelle volonté politique de mettre l'environnement comme « priorité ». Je n'ose pas tellement dire cela car d'autre part, quand on parle de Comité de suivi de la performance environnementale, j'aimerais que l'on ait aussi dès le départ un bilan des conséquences environnementales de l'implantation, par elle-même.

(Applaudissements.)

Jean-Michel KLOTZ : Si vous le voulez bien, je vais donner la parole à Vincent Pottin, qui est dans notre Groupe Pierre & Vacances - Center Parcs le responsable de la mise en exploitation de nos implantations. C'est lui-même qui organise tout ce qui concerne le recrutement, la formation, donc les contrats et les salaires. Il va vous expliquer très précisément comment cela se passe.

Vincent POTTIN, Directeur du Développement Center Parcs France, Groupe Pierre et Vacances - Center Parcs : Madame Monnet, je vais reformuler votre question, pour moi il y en a trois. La première, sur le rapport INSEE, qui doit être le 255, édité par l'INSEE de la Lorraine en 2010 et qui faisait état effectivement de salaires inférieurs à la moyenne nationale des rémunérations pour les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

La deuxième question est sur la restauration et sa sous-traitance.

Pour la troisième question, je laisserai la main à mes collègues sur l'efficacité énergétique, la loi et la volonté politique de travailler sur le Développement durable.

Vous avez bien lu le rapport de l'INSEE, un point avait été abordé ensuite avec le rapporteur de l'INSEE : il a comparé un périmètre de 600 collaborateurs sur un site de 800 cottages avec une moyenne nationale d'hôtellerie et restauration qui est de 7,6 collaborateurs en moyenne sur les cafés, hôtels et restaurants, donc fatalement la moyenne de la rémunération est différente, le poids de l'encadrement étant complètement noyé dans les 600 collaborateurs.

(Protestations.)

Laissez-moi dérouler, s'il vous plaît.

Claude BRÉVAN : On n'a pas très bien compris. Si vous pouvez le redire, ce sera utile.

Vincent POTTIN : Je vais reformuler. L'analyse de ce rapport d'INSEE a été faite en comparant un site Center Parcs avec 600 collaborateurs par rapport à une moyenne nationale des hôtels, cafés et restaurants qui est de 7,6 collaborateurs en moyenne par site, donc fatalement la comparaison était difficile. Je vous explique. Aujourd'hui, par rapport à la grille du Syndicat national des résidences de tourisme, nos rémunérations sont en moyenne de 8 % supérieures à quasiment tous les niveaux. Les collaborateurs bénéficient également d'avantages qui sont bien supérieurs à la moyenne des cadres de l'hôtellerie et restauration... Je peux vous les donner. Les collaborateurs sont sur 13 mois, il y a un accord ARTT avec l'aménagement de la réduction du temps de travail et les 35 heures annualisées, il y a une mutuelle du Groupe Pierre & Vacances - Center Parcs, la prévoyance, un restaurant d'entreprise dans chaque domaine, des indemnités de blanchissage, des conditions préférentielles pour l'accès aux domaines.

Un point important, pour revenir sur les emplois à temps partiels : 61 % de nos emplois sont à temps plein, mais il y a effectivement des emplois à temps partiels liés à l'organisation de notre nettoyage. Un site Center Parcs fonctionne sur deux séjours, le lundi avec l'arrivée à 15 heures pour le départ le vendredi à 10 heures, et pour le week-end l'arrivée le vendredi à 15 heures pour un départ le lundi à 10 heures. Nous devons nettoyer l'intégralité des cottages et des équipements en 5 heures donc les emplois qui peuvent paraître parfois courts en termes de temps de travail sont directement liés au fonctionnement de nos séjours. Pour les personnes qui travaillent sur le nettoyage on organise des navettes, des tournées de bus, et on va les chercher sur les zones les plus proches de leur domicile.

Ai-je répondu à votre première question, Madame Monnet ?

(Réponse inaudible.)

Deuxième question : la logique d'emplois directs ou de sous-traitance. Chez Center Parcs, peu importe la qualité du recrutement, si c'est directement rattaché à Center Parcs ou à un partenaire. Nous en avons plusieurs pour la restauration et pour les activités de loisirs extérieurs, le cadre est le même, et le cadre défini pour les partenaires est imposé par Pierre & Vacances - Center Parcs pour qu'il y ait une égalité entre les collaborateurs du site.

Jean-Michel KLOTZ : J'ajouterai que sur nos futurs projets – Madame parlait d'Elior – nous n'avons aucun engagement avec des sociétés de ce genre et nous envisageons de reprendre en direct la restauration, donc ce qui se faisait hier ne sera pas forcément fait demain.

Vincent POTTIN : Madame Monnet, ai-je bien répondu à vos deux questions ?

Claude BRÉVAN : Il y avait un troisième point.

Vincent POTTIN : Oui, sur l'efficacité énergétique.

Marie BALMAIN, Responsable du Développement durable, Pierre et Vacances - Center Parcs : Bonsoir, mon rôle est de définir les objectifs environnementaux des projets et de mobiliser les ressources internes et externes pour nous assurer que nous répondons aux engagements et aux objectifs qui sont définis en amont.

Concernant votre question, Madame, sur ce qui ressort de la réglementation et ce qui ressort d'une démarche volontaire du Groupe pour les différents projets, aujourd'hui notre démarche de Développement durable touche à la fois nos activités de construction et d'exploitation des sites. Quand on lance un nouveau projet comme le projet de Poligny, on définit un plan d'action en amont qui reprend sur l'ensemble des grands enjeux environnementaux (l'eau, l'énergie, la biodiversité, les déchets, etc.), des objectifs définis en fonction des contraintes et des opportunités locales.

Pour vous répondre, par exemple sur l'énergie, la loi nous oblige à répondre au niveau de performance énergétique défini par les réglementations thermiques. Il y avait la RT 2005, aujourd'hui il y a la RT 2012. Tout ce qui est lié à la certification HQE, par exemple, ressort d'une démarche volontaire de notre part, pour atteindre la certification HQE il faut être à minima à - 10 % par rapport à la réglementation thermique du permis de construire, on est là dans une démarche qui va au-delà de ce que la réglementation impose.

Pour les énergies renouvelables, c'est pareil, aujourd'hui la loi nous impose de faire une étude de faisabilité mais ne nous oblige pas à faire le choix d'une chaufferie bois, d'une unité de méthanisation, etc., donc les démarches mises en place sur nos projets sont vraiment liées à une volonté du Groupe de répondre le mieux possible à ses responsabilités environnementales.

Aude BOISMARD, Plasne : Bonsoir. Avez-vous déjà traversé la route de Poligny à pied depuis le début du village jusqu'à la fromagerie ?

Jean-Michel KLOTZ : Je vous avoue honnêtement que non.

Aude BOISMARD : Je vous annonce que c'est une route extrêmement dangereuse, il n'y a pas de trottoirs, et là vous nous demandez que nos enfants (donc les miens qui ont 4 et 6 ans) traversent cette route qui aura en permanence, le lundi et le vendredi, je ne sais combien de voitures. Pendant les travaux, ferez-vous une mise en sécurité de cette route ? Est-ce vous qui allez payer ou est-ce le Conseil Régional, donc nous ? Sans Center Parcs, pourrions-nous quand même avoir des trottoirs ou est-ce parce que Center Parcs arrive que nous en aurons (ou une mise en sécurité quelconque) ?

On dit que c'est le Center Parcs de Poligny, certes les Polignois, vous allez être contents, vous aurez beaucoup d'avantages, mais je vous assure que les Plasnais n'en auront pas beaucoup (hormis quelques-uns). Je suis venue pour dire cela.

(Applaudissements.)

Jean-Michel KLOTZ : Je pense que M. Speck voudra bien répondre au sujet de la voirie – ce n'est pas la compétence directe de Center Parcs – sur les améliorations que le Conseil Général a envisagées, et réaliserait dans l'hypothèse où le projet se finaliserait.

Aude BOISMARD : Excusez-moi, j'ai oublié de préciser que le projet date de 2008, officiellement les Plasnais n'ont toujours pas été invités à en discuter, pour savoir s'ils veulent ou pas ce projet ; c'est tout de même gros ! Nous sommes en 2015 !

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Ils pourront s'exprimer, Madame. Au cours d'un atelier on parlera de l'impact sur la vie locale, c'est typiquement là que l'on pourra traiter ces sujets concernant la perturbation de la vie locale. Nous n'allons pas détailler aujourd'hui les aménagements de voirie mais ce sera évidemment étudié, et il sera dit qui finance, cela me paraît tout à fait clair.

Christophe CATHENOZ, Plasne : J'irai dans le sens d'Aude. Je suis, comme vous, Monsieur le directeur, je suis exploitant mais exploitant agricole, vous exploitant touristique, je ne pense pas que nous ayons les mêmes revenus. J'ai un souci, d'exploitant, j'ai peur de devenir exploité avec votre projet.

J'ai trois préoccupations, Aude m'a pris une partie de ma première préoccupation qui porte sur le trafic. Apparemment, vous ne voulez pas y répondre...

Claude BRÉVAN : On y répondra.

Christophe CATHENOZ : Mais je vais quand même amener quelques chiffres qui ont paru. C'est pour les autres personnes de l'assemblée, car nous avons le droit d'être préoccupés à Plasne. En décembre, un compteur a été posé sur la route de Plasne relevant la circulation 1 200 voitures dans les deux sens. Vous avez parlé de certains jours à 700 véhicules par sens, soit 2 600 (1 400 + 1 200). Ce compteur a été mis pendant une période avec peu de trafic. Si l'on estime que les deux tiers de ce trafic vont passer entre 8 h et 17 h, cela fait une voiture toutes les 15 s. Alors, on a droit de se poser des questions et d'être soucieux, car la commune de Poligny n'est pas très gênée.

Ce n'est pas le tout de critiquer et on peut amener des réponses. Vous avez parlé de trajet par Plasne, j'ai aussi vu dans vos dossiers un trajet par Champvaux; donc on embête deux communes très agricoles. Un autre trajet consiste à passer en face de la carrière sur la route

de Champagnole et là on solutionne l'arrivée des Suisses et on embête la ville de Poligny, ce qui est normal puisque c'est elle qui est concernée et c'est elle qui percevra les dividendes. On peut régler facilement ce sujet-là.

Un autre sujet me préoccupe, si ce Center Parcs passe sur la commune de Plasne, on part vers un remembrement. Dans le village, certains sont pour, d'autres contre. Il y a une douzaine d'exploitations à servir sur une petite commune de 450 ha. Dans vos chiffres, vous n'avez jamais parlé du coût d'un remembrement, soit 450 € de l'hectare, soit environ 2 millions d'euros sans les travaux connexes. Ce chiffre devra être ajouté aux chiffres que vous avez annoncés.

Vous avez aussi annoncé un chiffre de 2,6 millions pour la voirie. Cela me choque. Comment peut-on annoncer un chiffre de voirie sans savoir par où on passe, sans savoir quelle route prendre.

Quand il prévoit un projet, un chef d'entreprise sait ce qu'il va faire : par où il va passer, les matériaux employés... J'ai l'impression qu'on nous balance des chiffres.

La troisième préoccupation porte sur l'assainissement, la station d'épuration. Plusieurs solutions sont envisagées, l'agrandissement de celle de Plasne, ou refaire celle de Poligny Tourmont. Je trouve curieux qu'on lance une étude sur celle de Plasne, en demandant verbalement au maire de la commune s'il est d'accord, le conseil municipal n'a pas été consulté. Elle appartient quand même à la commune et avant de l'agrandir, aux portes d'un lotissement, on demande l'avis des gens. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, c'est-à-dire qu'on fait l'étude et après on nous l'impose.

Ce sont des questions à débattre, et j'aimerais que l'on amène des réponses, car c'est la troisième fois que je pose ce genre de questions et je n'ai toujours pas eu de vraies réponses.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Le 19 mai, nous tiendrons une réunion à Plasne. On va en décaler l'horaire qui était malencontreux de 18h30 à 20h, où l'on parlera un peu des stratégies générales, mais on consacra une partie de la réunion spécifiquement aux problèmes d'impact sur Plasne. On pourra regarder de très près ces questions-là ce jour-là.

Un intervenant : Dans votre exposé, j'ai vu une lacune et pourtant je l'avais lu ailleurs : chose extraordinaire, les déchets seront triés. Vous vous rendez compte, dans le Jura, ce sera vraiment une première ! Cela devrait quand même décider les amis du Pic Noir à ne pas donner trop de coups de bec à Pierre & Vacances. Ce Center Parcs n'est pas quelque chose de « ripoliner » en vert, c'est un projet profondément, authentiquement écologique. Pour vous en convaincre, je vais vous citer quelques paroles que j'ai eu l'occasion d'entendre de la bouche de M. Gérard Brémond, PDG de Pierre & Vacances, en 1991, à l'occasion d'un colloque sur le thème : « le pouvoir est politique » organisé à l'initiative de Brice Lalonde, présidé par François Mitterrand en personne, et au centre le commandant Cousteau, auquel j'ai eu l'insigne honneur de participer. Je vous cite donc les paroles de Gérard Brémond qui vous convaincront de son sentiment écologique : « aujourd'hui, l'écologie et l'environnement sont devenus des paramètres fondamentaux du succès commercial d'une opération immobilière et touristique. Offrir une vraie nature aux citoyens d'une mégapole est un impératif pour les aménageurs et gestionnaires touristiques. Même si cela peut paraître provocateur, nous sommes (nous les aménageurs) les meilleurs alliés des écologistes ».

Donc, vous êtes convaincus, mais je crois qu'il fallait encore faire mieux et qu'il fallait jouer à fond la démocratie participative. Que les élus locaux adoptent le projet, c'est une bonne

chose mais que celui-ci fasse l'unanimité chez les citoyens, c'est encore bien mieux, d'où cette idée géniale du débat public que nous vivons aujourd'hui.

En ce qui concerne l'emploi, j'ai fait un petit calcul. Vos 170 millions vont créer 180 emplois à temps complet, soit près d'un million d'euros pour créer un emploi. En rapport, c'est complètement nul entre l'investissement et la création d'emplois, et tout cela pour attirer des gens dans un milieu complètement artificiel, là où la nature est si belle.

(Applaudissements.)

Imaginons ces 170 millions, qui sont de l'argent public et de l'argent privé - mais on peut imaginer aussi que l'argent privé s'investisse de façon intelligente – investis dans la transition énergétique. Avec les 40 premiers millions, on installe 20 éoliennes de 2 MW, avec les 40 millions suivant on fait 2 000 installations de 3 kW de photovoltaïque, on réhabilite thermiquement 2 150 logements sociaux de 65 m² en divisant par quatre leur consommation d'énergie. Il reste encore 40 millions pour installer dans les communes des réseaux de chaleur utilisant des plaquettes forestières dans 200 chaufferies collectives et des chaudières de 150 kW. Il nous reste 10 millions pour faire du tourisme diffus, en aidant les agriculteurs à maintenir leur activité en installant 200 gîtes ruraux dans des fermes à hauteur de 50 000 € par gîte. Vous rendez-vous compte de l'impact sur l'emploi de ce projet alternatif proposé avec vos 160 emplois ridicules du Center Parcs.

(Applaudissements.)

Antoine BERODIER, Plasne : Une remarque sous forme de question, vous avez parlé du choix de la parcelle, il est basé sur un certain nombre de critères. Avez-vous tenu compte de la température extérieure, du climat ? La parcelle que vous avez choisie est peut-être l'une des plus froides sur le plateau.

La deuxième chose, ce sera plutôt une proposition qui s'adresse aux élus locaux. Vous annoncez un nouveau concept de Center Parcs : l'ouverture sur l'extérieur et la notion de hameaux. Je ne comprends déjà pas pourquoi vous attirez les gens dans un parc pour ensuite les inciter à sortir sur l'extérieur.

Sur le plateau, il y a cinq ou six villages (ou hameaux, si vous préférez). Dans le Jura, il y a une centaine de villages. Ne serait-il pas plus judicieux, pour rejoindre l'intervenant précédent, de nous aider à créer des gîtes ? On n'est pas des réserves d'Indiens, on accueillera les touristes à bras ouverts. Les touristes pourront ainsi venir voir comment nos producteurs produisent du lait, comment nos fromagers fabriquent le fromage et comment tout cela vit au quotidien.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Je rappelle qu'un atelier sera précisément consacré aux projets alternatifs, tels que vous venez de le proposer tous les deux.

Jean-Michel KLOTZ : L'un n'est pas incompatible avec l'autre. Nous constatons dans tous nos Center Parcs en fonctionnement, notamment le dernier en Moselle, que cela fait au contraire beaucoup mieux vivre les gîtes, car les clients qui viennent découvrir Center Parcs découvrent une région, ont envie d'y venir et d'y revenir ou d'allonger leur séjour.

(Réactions dans la salle.)

Jean-Michel KLOTZ : Vous pouvez réagir, mais c'est une réalité factuelle. On en a la démonstration qu'on vous expliquera.

(Réactions dans la salle.)

Il serait intéressant, si Mme Brévan m'y autorise, que M. Souchay Maire d'une commune qui connaît bien Center Parcs intervienne.

Serge SOUCHAY, maire de Pullay : Je suis maire de la commune de Pullay, sur laquelle Center Parcs Normandie est construit depuis 30 ans. Contrairement à ce que vous pensez, les gîtes ont augmenté car les gens viennent en vacances à Center Parcs et ils reviennent ensuite mais dans des gîtes. Donc, ce n'est pas du tout incompatible, au contraire.

(Réactions dans la salle.)

Serge SOUCHAY : C'est un autre choix, Madame.

Valentin MOREL, Poligny : Pour répondre à ce que vous venez de dire, Mme Brévan sur un atelier consacré aux projets alternatifs, juste une petite remarque temporelle, Pierre & Vacances travaille son projet depuis 2008 et nous n'avons que deux mois pour travailler à un projet alternatif.

J'en viens maintenant au sujet de ma prise de parole. J'en veux terriblement à Pierre & Vacances, et je tiens vraiment à vous le dire publiquement, car vous êtes en train de détériorer considérablement le climat social de notre territoire.

(Applaudissements.)

J'étais membre d'un quadrinôme aux dernières élections cantonales. Même si j'ai perdu, les gens ont quand même voté pour notre liste. Nous avons sillonné le territoire, nous avons tenu des réunions publiques et obtenu des informations de la part des gens. Je vais vous dire ce qu'il ressort vraiment de la part de gens qui ont voté pour nous, et qui sont représentatifs. M. Perny lors de la réunion précédente nous faisait remarquer que les gens comme nous représentaient 3 % de la population. A Poligny, nous avons représenté 23 % de la population et au Fief village le plus touché 37 %. C'était en réponse à M. Perny qui est parti en vacances !

Center Parcs est un sujet clivant. Vous êtes en train de cliver notre région, je vous en veux vraiment pour cela et je vous l'ai dit. Je veux vraiment insister là-dessus et je vous le redis. Je l'ai dit personnellement au préfet, il y a des risques de détérioration vraiment importants, à mon avis, du climat social. Tout à l'heure, vous n'avez pas voulu parler de Roybon, mais les gens savent ce qui s'y est passé et ce qui s'y passe encore. Des pancartes, et peut-être que des élus locaux le feront ici, mentionnent « bienvenue à Center parcs » et d'autres personnes se mobilisent contre.

J'ai dit au Préfet, et je ne pense pas que les gens soient virulents et violents pour aller s'enchaîner ou mettre le feu à des bulldozers ou empêcher des chantiers physiquement. Par contre, des gens d'ailleurs viendront le faire, et ce ne sera plus de notre responsabilité. Nous avons été des éclaireurs, nous avons alerté les gens. J'ai alerté le préfet en janvier sur les risques encourus. Les élus qui continuent à monter les gens les uns contre les autres sont des irresponsables.

(Applaudissements.)

Votre diaporama ne m'a pas vraiment intéressé, savoir que c'est HQE ne m'intéresse pas du tout, mais l'argent public investi dans ce projet et ce qu'on pourrait faire avec cet argent public ailleurs.

Je lance un appel à la Commission nationale du débat public – et M. le Président a proposé tout à l'heure qu'il y ait une saisine des citoyens – que les citoyens ici saisissent la Commission pour impulser un débat public sur un projet alternatif. Bien sûr, ceci en retardant

le projet de Center Parcs puisque ce sera un projet alternatif. Mme la Présidente disait qu'on ferait venir des gens donnant une expertise indépendante sur la géologie, etc. Je m'en fiche complètement d'avoir un expert qui me parle de Center Parcs puisque ce projet m'indiffère, je veux un autre projet et que ce soit nous qui réfléchissions.

Merci de m'avoir donné la parole et sans mépris, contrairement à la réunion précédente.

(Applaudissements.)

Gérard LACROIX : Je suis déjà intervenu et j'essaierai d'être bref, mais les questions sont nombreuses et je me limiterai. La question évoquée porte sur l'argent public. Si j'étais à votre place, effectivement, je ferais ce que vous faites, c'est-à-dire que vous essayez d'optimiser vos résultats. La meilleure façon de le faire étant d'investir le moins possible et ensuite de vivre avec l'argent qui rentre. Vous nous avez présenté un bilan, vos dépenses de 60 millions d'euros, plus de 11 millions d'euros pour les collectivités. Bien évidemment, vous allez chercher à utiliser tous les dispositifs d'optimisation fiscale, et c'est de l'argent public qui ne sera pas versé, c'est de l'argent dont vous bénéficiez directement ou indirectement.

A combien se montent ces économies que vous ferez sur l'argent que vous investirez dans ce projet ?

Une autre question : est-ce que l'Union européenne intervient pour financer ce projet ?

Je voudrais aussi dire un mot concernant l'ancien président du Conseil général, et bon vent, qu'il aille où il veut, il a pris des engagements en notre nom à tous, mais est-il compétent pour garantir que le département mettra en place les VRD (donc l'alimentation en eau), alors que cela ne relève pas du tout des compétences du département. Il prend des engagements au nom d'élus auxquels on n'a pas demandé leur avis et au nom de citoyens auxquels on a encore moins demandé leur avis. J'estime que tout cela suffit, la loi est l'expression de la volonté générale. Comme pour la fusion des régions décidée par le fait du prince, d'un Monsieur qui veut agiter la volaille politicienne, eh bien c'est à nous de décider ; tout simplement.

Je dirai en conclusion que nous sommes encore dans la même logique : privatiser les bénéfiques et socialiser les pertes.

(Applaudissements.)

Bernard POUILLAT (ancien scieur de bois) : Je vais poser la même question, que celle que j'ai posée à la réunion précédente, au président Perny : « qui d'après vous a décidé d'implanter Center Parcs dans les parcelles de Poligny indiquées ? ». Il m'a répondu « c'est Pierre & Vacances », à ma grande stupéfaction, bien que je m'en doutais un peu. J'ai suggéré que l'on prenne le projet dans un autre sens : « pourquoi n'a-t-on pas consulté les forestiers locaux - et Dieu sait s'il y en a - qui auraient pu choisir d'autres parcelles dans la forêt de Poligny. Je connais très bien cette forêt, pour y avoir acheté pas mal de bois. Cela répondrait en partie à la réflexion de Madame de Plasne concernant la sécurité dans Plasne.

Il y a d'autres parcelles dans la forêt de Poligny pour lesquelles ce serait beaucoup moins dommageable pour la forêt. Là, on a pris les meilleures parcelles qui sont en pleine croissance. On va massacrer cette forêt alors qu'il y a des secteurs beaucoup moins fournis en bois et l'impact environnemental aurait été nettement moins important.

M. le président nous a parlé de zones environnementales sensibles. Pour vous qu'est-ce qu'une zone environnementale sensible ? Est-ce que la forêt en fait partie ?

Je peux vous proposer d'autres zones dans la forêt de Poligny. Il n'y a qu'à se balader, c'est flagrant.

Jean-Michel KLOTZ : Pour répondre à votre question, j'aimerais si vous le voulez bien que notre bureau d'études qui a fait ce travail d'analyse, de pré-diagnostic et qui vient de conclure les études environnementales sur quatre saisons puisse nous expliquer brièvement ce qu'il en tire comme conclusion et en quoi le constat fait a priori au départ est bien confirmé par les investigations environnementales qui viennent de s'achever.

Claude BRÉVAN : Avant de donner la parole à cette personne, pouvez-vous expliquer quelles données vous avez indiqué dans le cahier des charges du choix du site, et notamment au niveau de l'existence de feuillus ou de résineux ? Cet avis qui vient d'être donné n'est pas le seul que nous ayons entendu, considérant que cette partie de la forêt était la plus intéressante. C'est une vraie question. Et par ailleurs, on voudrait savoir si le choix de cette parcelle est intangible.

Bernard POUILLAT : Je pensais à d'autres secteurs beaucoup plus proches de la N5, qui éviteraient l'accès par Plasne. Cela résoudrait en partie certains problèmes.

Jean-Michel KLOTZ : Je vais répondre très clairement à Monsieur. Effectivement, on avait défini un cahier des charges, dont j'ai évoqué rapidement un certain nombre de critères tout à l'heure. Il n'y a pas dans la liste des critères le type de boisement. Compte tenu du fait – comme vous l'avez compris - que cela fonctionne 365 jours par an, il est important qu'il y ait une proportion non négligeable de conifères pour avoir des arbres à feuilles persistantes pour ne pas mettre des touristes dans un univers totalement dénudé de novembre à mars.

(Réactions dans la salle).

Je vous explique, on me pose une question à laquelle j'essaie de répondre. Par contre, pour aller dans le sens de Monsieur, l'un des autres critères portait sur une propriété unique pour des raisons de négociations foncières. Lorsqu'il y a de multiples propriétaires de parcelles, il est difficile d'obtenir l'accord de tous. Nous ne sommes pas du tout opposés - et je le dis aujourd'hui - à regarder une autre parcelle dans le même périmètre s'il s'avérait qu'elle posait moins de problèmes. L'aspect environnemental et l'accès, plus que l'aspect forestier et l'aspect de la nature arbustive, nous ont conduits à faire ce choix.

Bernard POUILLAT : Permettez que j'apporte un petit complément d'information. Zone de conifères, si j'ai bien compris vous allez faire des trouées par-ci par-là pour mettre des cottages. C'étaient des arbres qui se tenaient ensemble, donc vous allez faire des ouvertures, et lorsqu'il y aura des gros coups de vent, les conifères qui vont rester risquent de tomber sur vos cottages.

(Rires dans la salle).

Jean-Michel KLOTZ : Non. On le fait déjà Monsieur, on peut vous expliquer un peu, et on le fera lors d'un atelier. Des professionnels du sujet nous accompagnent et nous conseillent, des experts forestiers, des ingénieurs nous disent ce que nous pouvons faire...

Bernard POUILLAT : Ils vous ont mal conseillés.

Jean-Michel KLOTZ : Non, je ne crois pas. Nous avons un Center Parcs en Moselle où l'on a des arbres de 30 m, la question était la même. On a un Center Parcs dans la Vienne en cours d'achèvement où les arbres doivent faire 22 ou 25 m. Ce sont des sujets que nous

connaissons un peu, dont nous débattons à la fois avec les services de l'État par rapport aux règles de sécurité qui nous sont imposées et avec nos propres experts.

Par contre, et je le redis, je ne suis pas du tout opposé à ce que l'on regarde, si M. le maire en est d'accord, à un autre périmètre de la forêt communale de Poligny.

Bernard POUILLAT : Alors, je suis très heureux, Monsieur, merci.

Claude BRÉVAN : Vous pourrez Monsieur, si vous en avez la possibilité faire des propositions pour qu'elles soient examinées. Vous pourrez envoyer des plans.

Jean-Michel KLOTZ : Je n'ai pas répondu à une question du fond de la salle sur la fiscalité, les avantages fiscaux. Je ne sais pas si j'y réponds ou pas, mais je ne vais pas laisser Monsieur sans réponse.

Claude BRÉVAN : Surtout à la question de l'Europe.

Jean-Michel KLOTZ : Il n'y a aucune aide européenne, la réponse est claire. Sur la fiscalité, je pense que vous faites allusion à un dispositif fiscal, le Censi-Bouvard, qui s'arrêtera fin 2016. Donc, le projet en question n'est pas du tout concerné. Ce ne sont pas du tout les dispositions fiscales qui sont le moteur de notre choix. Pour être extrêmement clair, cela n'a rien à voir, Monsieur.

Aujourd'hui, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, on vend avant tout à des compagnies d'assurances qui ne bénéficient d'aucun dispositif fiscal favorable.

Michel MURET, Poligny : J'aimerais poser une question à nos élus locaux. Pour réaliser un tel projet, il faut des documents d'urbanisme. Nous avons en route à Poligny depuis déjà de nombreuses années un PLU, qui a été annulé pour revenir au POS, apparemment pour pouvoir faciliter l'installation du Center Parcs. Je voudrais que nos élus locaux nous disent comment on peut annuler un PLU qui a coûté des milliers d'euros. J'aimerais que l'on me renseigne là-dessus, car cela me paraît un peu obscur en tant que citoyen.

Dominique BONNET : Non, il n'y a pas eu d'annulation mais une suspension du PLU.

(réactions dans la salle).

Nous avons pensé une modification du POS pour utiliser cet outil d'urbanisme dans l'hypothèse d'un permis d'aménagement.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'en 2017, si nous n'avons pas de PLU, nous n'aurons plus d'outil d'urbanisme. Donc, nous avons regardé avec les services de l'État et il nous paraît judicieux de poursuivre le PLU, donc nous allons poursuivre le PLU, c'est ce qui a été voté au dernier Conseil municipal. Donc, on poursuit le PLU, et peut-être plus tard, irons-nous vers un PLUI avec la communauté de communes. Mais, ne vous inquiétez pas, rien n'a été annulé. Simplement, on pensait (nous élus) que la modification du POS pouvait suffire.

Michel MURET : Puisque le choix est fait de continuer le PLU, je complète ma question. La zone où se situe le projet était classée dans le PLU en zone N, donc complètement inconstructible ; cela veut dire que ce sera modifié.

Dominique BONNET : Il n'a pas été arrêté.

Michel MURET : Il a été voté quand même M. le Maire, vous nous l'avez présenté même en réunions publiques.

Dominique BONNET : Oui, mais il n'a pas été arrêté. Donc, nous allons reprendre le PLU, refaire une étude qui modifie la zone, relancer le débat et terminer ce PLU.

Michel MURET : On va notamment déclasser des zones N.

Atalle MOTTET BOESCH, Plasne : J'ai bien compris que Center Parcs représente d'un côté une activité immobilière, Pierre & Vacances agent immobilier avec des cottages vendus sur plan. Vous les vendez avant qu'ils ne soient construits, les gens vous les achètent, la construction est à la charge de l'acheteur. De l'autre côté, vous avez la base de loisirs, cet Aquamondo (bulle chauffée à 29°...). Pour moi, c'est une base de loisirs (et non du tourisme). Que signifie « les travaux de cet Aquamondo seront en voie du futur achèvement » ?

Poligny connaît une pénurie très forte de médecins. Le médecin ne prend plus de nouveaux patients. Un Center Parcs avec un équivalent de 2 000 habitants où l'on aura tous les jours un problème de santé, les services d'urgence de Lons-le-Saunier sont débordés et ne savent plus comment faire face à la demande actuelle. Comment ces problèmes vont-ils être gérés avec un équivalent de 2 000 habitants supplémentaire sur le plateau ?

Une remarque, dans votre document que nous avons bien potassé, car au sein de l'Association Pic Noir, nous y travaillons depuis deux journées, donc nous le connaissons parfaitement. Le tableau de la page 19 doit comporter une erreur, les CDI et les CDD représentent 85 ou 90 % selon les différents Center Parcs. Soit ce que vous nous dites est faux, soit votre tableau est faux.

Jean-Michel KLOTZ : Le tableau n'est pas faux. Reprenez le dossier (DMO), je confirme qu'il s'agit de 85 % de CDI et 60 % de temps plein.

Atalle MOTTET BOESCH : C'est écrit l'inverse sur le tableau, vous le corrigerez.

Jean-Michel KLOTZ : Il y a eu un tableau ancien, et je ne sais comment vous vous l'êtes procuré.

Atalle MOTTET BOESCH : C'est le document figurant sur le site.

Jean-Michel KLOTZ : Non, je ne crois pas. Le document officiel est là, il y a eu une erreur d'imprimerie à un moment donné.

Atalle MOTTET BOESCH : Je voulais juste vous donner le détail, cela n'a pas d'importance. Je préférerais que vous répondiez à la question.

Jean-Michel KLOTZ : C'est très important ce que vous dites Madame, si vous le permettez, je vais insister. C'est 85 % de CDI, il n'y a aucune difficulté à le démontrer.

Atalle MOTTET BOESCH : Il faudra corriger votre tableau.

Jean-Michel KLOTZ : Il y a eu un document qui comportait une erreur d'imprimerie, mais ce n'est pas le document qui a été mis sur le site ou peut-être à un moment donné, mais je ne pense pas d'ailleurs. Les documents officiels sont les dossiers du Maître d'ouvrage qui sont sur la table, et vous vérifierez vous-même la réalité.

Je voudrais répondre rapidement à votre deuxième question sur la vente en l'état futur d'achèvement. Cela veut dire effectivement que c'est vendu sur plan, c'est-à-dire que les acquéreurs, quels qu'ils soient, paient les cottages ou les équipements au fur et à mesure, contre une garantie bancaire apportée par le développeur que nous sommes. C'est un schéma extrêmement permanent en droit immobilier français. Il en est de même lorsque

vous achetez en ville un appartement en cours de construction, vous l'achetez en l'état futur d'achèvement.

(question de la salle hors micro).

On ne met pas de fonds propres à long terme, mais à court terme justement car on ne garde pas la propriété des murs. C'est ce que l'on vous expliquera clairement dans les ateliers thématiques. Nous avons un risque d'exploitant d'opérateur touristique qui va garantir un loyer, il n'est pas propriétaire ni copropriétaire, mais opérateur immobilier, il assure le développement, il met probablement 30 millions d'euros de fonds propres à un moment donné, qui seront au fur et à mesure de la construction récupérer par les ventes et le paiement réglé par les acquéreurs. C'est un peu compliqué, on expliquera cela en atelier. C'est extrêmement normé et contrôlé par des notaires, et garanti par des banques.

Anne PERRIN, Lons-le-Saunier : Une question à la fois pour Center Parcs, Pierre & Vacances, et les élus qui ont porté ce projet jusqu'à aujourd'hui. Elle concerne les finances. Je ne suis pas une grande financière, je ne gère que mon portefeuille qui n'est pas monstrueux.

Visiblement, vous avez un beau projet. Vous êtes un groupe financier qui a les reins solides. Pourquoi faites-vous appel aux finances publiques ? Deux hypothèses pour moi qui suis un peu naïve en la matière, soit c'est un projet risqué, donc Pierre & Vacances ne veut pas des risques ; soit Pierre & Vacances est fragilisé, et à ce moment-là il est inquiet de mettre de l'argent public dans cette affaire. C'est une question pour vous Monsieur et aussi une question pour les élus qui soutiennent depuis plusieurs mois cette affaire, à mon sens, un peu à l'aveugle.

(Applaudissements.)

Jean-Michel KLOTZ : Je vais revenir plus en détail sur la façon de procéder. Les groupes touristiques ne peuvent pas garder les murs des développements qu'ils assurent. Comme je vous l'ai expliqué à Madame, on met de l'argent en fonds propres pour lancer le projet, en quelque sorte pour amortir les investissements, mais on ne garde pas la propriété des murs. Effectivement, on se retourne après vers des acquéreurs potentiels. Dans la proposition qui est faite, les cottages seront vendus à des investisseurs particuliers ou compagnies d'assurances. Le schéma retenu étant que les équipements soient portés par une société, de type SEM, qui bénéficie d'un actif immobilier plutôt que de verser des subventions comme cela se pratique couramment. Là, on est sur une logique d'actifs immobiliers. La cohérence de notre schéma est que le loyer qu'on peut verser permet d'amortir l'emprunt que la société serait amenée à contracter.

(réactions de la salle : faites-le vous-même.)

N'est-ce pas le rôle essentiel ou habituel des collectivités locales que d'assurer le développement économique ?

(Protestations dans la salle).

On est en train de parler de développement économique. Il me semble que c'est l'un des rôles essentiels des collectivités...

(réactions de la salle : ce sont les citoyens qui décident, ce sont nos sous !)

Claude BRÉVAN : En disant que les entreprises touristiques ne peuvent pas garder les murs, est-ce au sens juridique ou ne souhaitent-elles pas les garder ?

Jean-Michel KLOTZ : C'est au sens financier.

Claude BRÉVAN : Vous souhaitez répondre, M. le Président.

(mouvement dans la salle).

Clément PERNOT, Président du Conseil départemental du Jura : Merci de cet accueil. Poligny, capitale mondiale du Comté, mon cher maire, c'est ce soir la capitale départementale au moins de la démocratie participative. Je suis très heureux de participer à ce débat. Je tiens d'abord à remercier M. Klotz, via Pierre & Vacances, d'avoir justement initié cette démarche qui va nous permettre de nous exprimer, les uns et les autres, avec nos différences et qui va nous permettre d'être entendus.

Aujourd'hui, sachez qu'au niveau de la nouvelle assemblée départementale, il n'y a eu aucune prise de position concernant ce dossier. Certains diront qu'il a le sens de l'échappatoire le bougre puisqu'il était déjà dans l'ancienne. Au sujet de l'ancienne, sachez qu'on a donné notre accord, et j'ai voté positivement, pour un pré-protocole d'accord à l'unanimité moins une voix (Marie-Odile Mainguet ici présente).

(Applaudissements.)

Je rends à César ce qui appartient à César. Il y a donc eu débat au sein de l'assemblée départementale, il aura aussi lieu dans la nouvelle assemblée, je m'y engage devant vous. Il sera étayé par le travail que fera la Commission nationale du débat public et je remercie le Président et Mme Brévan d'avoir accepté cette responsabilité. Le débat sera peut-être plus éclairé qu'il ne l'a été jusqu'à maintenant, selon la qualité du travail que vous fournirez dans les différents ateliers, et j'ose espérer que vous serez aussi performants que ce soir, même un peu plus j'espère pour certains. Sachant que le débat était de bonne tenue jusqu'à présent, je ne doute pas qu'ainsi vos élus pourront prendre les décisions concernant l'accompagnement de ce projet avec le discernement nécessaire qui ira justement aux conclusions qui nous seront données.

Aujourd'hui, en tant que Président du Conseil départemental, je ne vais pas vous la faire, j'ai un avis favorable sur ce dossier dans la mesure où il est pour moi porteur d'un développement économique certain, en particulier dans un secteur où l'on en a besoin dans le Jura, contrairement à ce que peuvent penser certains, c'est-à-dire la partie touristique. Aujourd'hui, par rapport aux attraits de notre département, il nous manque une marque nationale justement pour dynamiser l'attractivité... vous avez le droit de ne pas être d'accord avec moi, j'admets absolument vos remarques éclairées effectuées jusqu'à présent, mais je vous demande aussi d'entendre ma motivation. Ceci étant, je suis un parmi 34, les autres se positionneront également sur ce sujet-là.

Concernant la participation financière des collectivités dans le développement économique, sachez que c'est un combat qui interpelle mes amis élus du Conseil régional, avec ses différences par rapport à notre assemblée, du Conseil municipal de Poligny, le Sénateur Barbier d'ailleurs vote des lois qui permettent de le faire. C'est notre tâche au quotidien. On inscrit une partie de vos impôts pour prévoir des aménagements industriels, des aménagements commerciaux, pour rendre nos secteurs attractifs de sorte que des investisseurs y viennent. Dès lors qu'ils viennent, on se trouve dans des situations plus florissantes, ce qui nous permet de donner du travail à nos enfants, de rester au pays.

(réactions dans la salle).

J'aimerais aussi qu'on parle des chiffres dans leur réalité. Aujourd'hui, j'ai entendu un certain nombre d'arguments avancés concernant les sommes (70 millions d'euros, etc.). Vous savez que c'est une SEM. Il y a environ 35 millions d'euros d'emprunts, le reste provient d'apport des collectivités qui prennent leur part dans l'actif de l'aspect loisirs du dossier. Il y aura une participation du Conseil régional, du Conseil départemental, de la Communauté de

communes, de la Commune et de la Caisse des Dépôts. Si mes souvenirs sont bons, l'implication du Conseil régional et du Conseil départemental sera de l'ordre de 10 millions d'euros, sachant qu'il y a un loyer et un engagement de loyer de 20 ans.

Sur la partie financière concernant la partie loisirs de l'investissement, je crois que l'on peut être relativement sécurisé.

Sur la partie investissement en termes de voirie, à hauteur de 11 millions d'euros, je pense qu'elle a été chiffrée en fonction des hypothèses retenues.

Le débat va peut-être amener d'autres hypothèses à envisager, et on verra ce qu'il en sera. 11 millions d'euros pour envisager la définition d'une nouvelle voirie ou s'appuyer sur des voiries existantes qui seront largement améliorées pour permettre le flux et l'arrivée des touristes sur le site de Center Parcs ne me semble pas quelque chose de disproportionné par rapport à ce que je peux voir par ailleurs.

Faire les voiries dans la zone industrielle de Champagnole, cela monte vite en millions d'euros. Il est sûr que les industriels demandent à avoir des équipements de cette nature car ils reçoivent des clients, des fournisseurs.

Là, nous sommes dans des logiques de développement économique dans lesquelles nous sommes quotidiennement engagés, le projet Center Parcs en fait partie. Je serais totalement transparent sur les chiffres, je puis vous l'assurer, de sorte qu'avec les conclusions de ce débat citoyen, chacun pourra dire qu'il a bénéficié de toutes les informations et que ceux qui auront à décider puissent voter dans la clarté nécessaire.

Je suis résolument optimiste dans la capacité des habitants du secteur à prendre ce dossier à bras-le-corps, d'en mesurer surtout les avantages et de mesurer la chance que nous avons...

(mouvements dans la salle.)

...d'avoir un investisseur potentiel intéressé par notre territoire. Je suis prêt à étudier les propositions alternatives demain, on les étudiera toutes. Amenez les solutions alternatives.

(mouvements dans la salle.)

Je ne rentre pas dans le débat. Il y a d'ailleurs une assemblée qui est légitime pour cela qui votera ou non l'accompagnement, qui votera ou non pour la poursuite de ce projet. Tout cela se fera sous l'éclairage du travail de la Commission. J'en resterai là pour ce sujet en souhaitant, Mesdames et Messieurs, que vous puissiez travailler dans les meilleures conditions. Globalement, ce n'est pas trop mal parti pour ce soir. Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

Arthur DELACROIX, (simple citoyen et citoyen un peu simple dès fois aussi) : Juste pour vous aider Monsieur sur le financement, je rappelle qu'en Moselle le groupe a payé 25 % du coût total du projet. C'est une source INSEE, on ne peut pas les soupçonner d'être des affreux gauchistes, c'est une étude économique.

Je rappelle juste qu'à Roybon, et j'ai cru mal lire en voyant les chiffres, vous projetez d'acheter le prix du mètre carré 0,30 € et le revendre 3 000 € ; ce sont des chiffres hallucinants. La stratégie est d'entretenir un conflit dans le Jura entre Poligny, les villages aux alentours. Vous mettez aussi en concurrence les territoires : Saône-et-Loire et Jura, ce n'est pas anodin de proposer de projets simultanés et de voir qui fera la meilleure offre. Là, vous avez dit que les deux projets se feront. Il y a encore une concurrence : quels élus donneront le plus pour avoir 180 emplois.

Je ne pose pas de questions, car tout sera débattu en ateliers à 18h30 en semaine. Rappelez-moi de poser des RTT.

Claude BRÉVAN : La plupart des ateliers sont à 20 h, et nous les mettrons tous à 20 h, si c'est cela qui vous convient.

Arthur DELACROIX : Des gens travaillent assez loin, sinon on n'a que des ancêtres, des sages !

Claude BRÉVAN : Cela ne m'a pas échappé, merci pour nous !

Arthur DELACROIX : Certains viennent en trains aux réunions de Poligny, n'oubliez pas qu'il y a une gare à Poligny. Je vous admire, Madame, de faire du développement durable à Pierre & Vacances et de dire que l'on va mettre 2 800 voitures par semaine sur des petites routes qui seront réaménagées aux frais du contribuable. C'est admirable, je ne pourrais pas soutenir une telle théorie et dire que l'on fait du développement durable. Je vous respecte et merci d'avoir égayé ma journée en me faisant rire.

Éric BEAU* Champagnole : Une question, qui n'a pas encore été posée, m'est apparue après la présentation. D'où vient l'eau ? Il faut beaucoup d'eau pour votre projet. Habitant Champagnole, je pêche dans la rivière d'Ain depuis des années. Je suis content d'avoir entendu le nouveau Président du Conseil départemental qui pourra peut-être aussi répondre. On a ouï dire que la source de la papeterie à Champagnole serait mise à contribution. J'ai bien peur que les étés secs qu'on vivra, si le réchauffement climatique est aussi fort que certains le prévoient, que cette source produise moins et donc la rivière d'Ain aussi, et que mon loisir préféré tombe. Et j'en serais vraiment navré, car j'habite ce territoire, je l'aime et je ne pense pas que Pierre & Vacances l'aime autant que moi.

(Applaudissements.)

Clément PERNOT : Je vais rassurer M. Beau, j'aime autant que lui ce territoire et nous allons donc y veiller. Il est clair que si demain la source de la papeterie doit alimenter une partie du centre de vacances Center Parcs, cela fera suite à des études très sérieuses, des modélisations hydrauliques qui permettront justement de mesurer, quelle que soit la période (estivale, canicule) la source. Celle-ci est riche, osons espérer que cela dure, lors de la forte canicule en 2003, on était dans des niveaux d'approvisionnement largement acceptables. On n'a jamais dépassé les 50 % de consommation de cet équipement.

Donc, il y a aussi des règles en la matière avec le Centre Est. Normalement, la consommation du Centre Est ne doit pas excéder une fois et demie celle de Champagnole. C'est tout un protocole à revoir, à redéfinir ; tout cela se fera sous toutes les autorités, en particulier celles de l'État. Donc, je n'ai pas de souci en la matière, la mobilisation permettra d'apporter les réponses souhaitées. Sachant que ce n'est pas le seul site qui pourra être sollicité.

Je n'entrerai pas dans les détails, n'étant pas un spécialiste, mais les spécialistes prendront le dossier en main.

Éric BEAU* : En 2009, il y a eu une mortalité énorme dans la rivière d'Ain en dessous de Châtillon. Idem sur La Loue, le Doubs, le Dessoubre. C'est du potentiel économique que l'on pourrait avoir, on pourrait faire venir des gens d'ailleurs chez nous, sans imposer un tel modèle.

Claude BRÉVAN : Sur ces questions de la ressource en eau, on fera intervenir l'ONEMA et la Fédération des pêcheurs qui a beaucoup de choses à dire sur ces questions. Ces questions seront traitées tout à fait au fond.

Encore une ou deux questions, on va arrêter.

Vincent BRUYERE*, Poligny : Je voulais revenir sur les aspects de défiscalisation rapidement abordés ce soir, sur le dispositif Censi-Bouvard encore valide et qui arrivera à terme fin 2016. Tout peut arriver et ce dispositif peut être reconduit.

Si l'on fait les bons calculs, avec les processus de défiscalisation, c'est la moitié du coût du projet d'argent public (80 millions d'euros) investi dans ce projet.

Sur l'exemplarité environnementale, je suis investi dans des projets éoliens etc., les contraintes sont lourdes. Il faut prévoir à la création du projet le démantèlement de l'installation. Donc, je pose la question. L'Aquamondo, selon mon regard a un dispositif vaste, impactant environnementalement, sans parler des aspects énergétiques, pour le moins lourd et je dirai même industriel, puisqu'on est là dans un projet de tourisme industriel. Donc, projet industriel et contraintes industrielles. Quid du démantèlement de l'Aquamondo à la fin de l'activité ? Le montage juridique est fait en sorte que ce sera la collectivité qui va gérer cet aspect.

Concernant l'engagement sur 20 ans, j'ai eu le protocole d'accord et j'ai vu un flou : 12 ans, 20 ans. On ne sait pas trop entre 12 et 20 ans comment cela se passe.

Dernier point, sur le statut de ce débat public, j'ai été un peu mal à l'aise au début, car je ne savais pas où me situer. Suis-je contributeur bénévole d'un projet privé ? Je suis arrivé en retard, car je n'ai pas eu l'information du débat de ce soir, pourtant je suis à Poligny. Sur ma boîte aux lettres, il est marqué « stop pub », le facteur ne s'est pas trompé en fait. Apparemment, on ne sait pas trop si c'est un débat ou une séance publicitaire pour le projet de Center Parcs.

Claude BRÉVAN : Vous pouvez répondre sur la question de la défiscalisation.

Jean-Michel KLOTZ : Je réponds sur deux choses à Monsieur sur l'aspect défiscalisation. Le dispositif Censi-Bouvard existe toujours mais il s'arrête fin 2016. Comme je l'ai dit tout à l'heure sur les nouveaux Center Parcs, nous vendons 80 % voire plus à des investisseurs institutionnels, des compagnies d'assurances, les groupes auxquels je faisais allusion, c'est bien parce que justement nous considérons qu'aujourd'hui il n'y a pas de dispositif fiscal pour les investisseurs privés et qu'il n'y en aura pas demain. Donc, nous avons anticipé cette évolution du marché en nous retournant vers des compagnies d'assurances qui achètent ces murs et que nous relouons en longue durée.

Sur la clarté des 12 ou 20 ans, aujourd'hui il y aurait un bail commercial sur 12 ans, car la règle en France sur les baux commerciaux ne peut pas dépasser 12 ans, et par contre un engagement de notre de payer des loyers sur 20 ans, sous forme d'indemnité mais peu importe, l'engagement financier du groupe Pierre & Vacances est clairement de 20 ans. Si l'on ne renouvelait pas le bail de 12 ans, on s'engage à payer les 8 ans de différence.

Donc, l'engagement financier porte bien sur 20 ans ; c'est ainsi que la collectivité est garantie de pouvoir avoir des revenus pour pouvoir rembourser son emprunt.

Claude BRÉVAN : Il va être 23 heures, on prend encore deux questions et on arrête. Bien sûr, nous aurons largement l'occasion de continuer à débattre. Quelles sont les personnes qui n'ont pas du tout pris la parole ?

Claire FLEURIOT*, Molain : J'ai préparé ma venue à ce débat et j'ai téléchargé tous les documents en ligne. Ils sont nombreux et représentent 30 Mégaoctets en fichier pdf. Pour préparer les futurs ateliers, pourrait-on avoir une présélection des documents à travailler pour participer efficacement à ces débats ?

Concernant le sujet abordé relatif à sa réversibilité future, si le projet Center Parcs ne s'avérait pas rentable, un dossier m'a intéressée. Je n'aime pas trop les choses définitives qu'on ne peut pas modifier. Dans les 36 pages, il n'est pas question de démantèlement, mais plutôt une utilisation du dispositif et des installations.

En tout cas, j'aime aussi le plateau, comme M. Beau, je ne pêche pas mais je cours. J'imagine mal qu'on puisse déterrer la ligne à haute tension qui arrivera de Saint-Lothain, toutes les canalisations d'eau qui arriveront au Center Parcs.

Claude BRÉVAN : Sur la première partie de votre question, c'est une très bonne suggestion. Avant chaque atelier, dans un délai suffisant, on va cibler tous les documents, y compris mettre d'autres documents de préparation.

M. FAGOT*, **Fédération des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques** : Nous nous sommes rencontrés et je vous en remercie Madame Brévan. Je voulais juste prendre la parole et insister sur le fait que pour discuter des impacts environnementaux, et ceux que notre association traitera concernant les milieux aquatiques, il nous faudra un certain nombre de données, du temps. On sait la difficulté de traiter ces éléments, car l'eau ce n'est pas seulement un robinet avec un volume mais aussi un milieu qui développe des espèces animales et végétales, des habitats. Il ne s'agit de 50 m³ ou 10 % d'un volume ou d'un débit qui nous donnent l'impact vraiment représenté sur le fonctionnement de ce cours d'eau. Et la multiplication des prélèvements également. Si l'on prélève de l'eau d'un côté et d'un autre, cela aura des impacts synergiques, qu'il faudra évaluer.

Pour tout cela, il faut des éléments, du travail, du temps. On souhaiterait avoir ces différents éléments au plus vite afin de pouvoir avancer. Pour donner un exemple, la sécurisation du périmètre de captage de la source de la papeterie a pris plusieurs années avec les services de l'État pour différentes études. Je ne suis pas certain du tout qu'on ait les éléments suffisants pour faire avancer la réflexion au moins dans le débat public, ce qui va être très dommageable de ce point de vue à mon sens. J'espère qu'on en aura le plus possible pour pouvoir avancer. Je lance, et relance, un appel de ce point de vue.

Ma question porte sur l'aspect eau potable, assainissement (spectre large du dossier) qui concerne surtout les collectivités locales.

J'ai également pris connaissance des travaux de M. Railer* et de son cabinet pour Pierre & Vacances mis en ligne en début de semaine, notamment les karsts du site en lui-même. Ils sont intéressants mais ils nous donnent des volumes ou autres, pas du tout la qualité des milieux actuels, et d'autres aspects qui viendront - je l'imagine bien - et qui sont tout autant à prendre en compte que cette histoire de quantité seule.

Claude BRÉVAN : Vous aurez sur le site les fiches réalisées par les services du département. Bien sûr, si cela ne suffit pas, il faut nous le dire.

Rémy LAURENT, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, représentant l'ensemble des acteurs économiques, des entreprises du Jura : Je voudrais vous remercier pour la qualité de ce lancement, puisque ce soir c'est une ouverture, pour la qualité du document mis en ligne depuis quelques jours, qui éclaire le projet, donc remercier Pierre & Vacances pour la démarche qu'ils font actuellement. Je pense qu'il faut saisir cette opportunité pour faire avancer le projet, avoir des réponses et vous avez raison de poser toutes ces questions. Mais au nom des entreprises du Jura, je voudrais vous dire – et nous avons regardé ce qui se fait ailleurs – le modèle qui nous est proposé ce soir n'est pas nouveau, il existe ailleurs. Il a été fait référence à la Moselle, à Vienne, à côté de Poitiers. Sur ces dossiers-là, nous avons des retours extrêmement positifs de l'implication des acteurs du territoire, que ce soit au moment du chantier, il suffit de regarder les

documents en ligne sur la gestion des déchets pendant les chantiers en termes de valorisation ou de tri, et de propreté de chantiers, on est bien au-delà de ce qui est légalement nécessaire au niveau de l'environnement. On voit un effort réel, et il faut aller voir ailleurs pour constater la réalité de la mise en place d'un tel projet. En tout cas, sachez que la CCI du Jura avec celle de Saône-et-Loire se mettent à contribution avec les filières professionnelles concernées par ce chantier pour présenter des groupements capables de répondre à des appels d'offres. Tout au long de ces ateliers, nous contribuerons par des propositions ou des questionnements, à comprendre les groupements nécessaires pour répondre à différents corps de métiers ; c'est aussi se mettre en référence avec nos collègues de la CCI de Poitiers qui ont été très impliqués dans l'organisation des acteurs économiques du territoire. Donc, nous nous inscrivons avec les filières professionnelles pour faire au mieux par rapport à nos entreprises qui, pour un grand nombre d'entre elles, attendent ce chantier sans pour autant bien entendu remettre en cause les côtés environnementaux. Ils sont tout à fait justifiés, louables et légitimes. Je pense qu'on a l'occasion d'avancer sur un projet, sur quelque chose qui ce soir est beaucoup plus structuré qu'il ne l'était jusqu'à présent. Je pense qu'il faut saisir cette opportunité qui nous est donnée en faisant confiance à tout ce qui est expertise, à la nécessité des compléments d'information. Pierre & Vacances le dit très clairement ce soir : rien n'est décidé, cela se décidera à la fin de l'année en fonction des réactions recueillies sur le territoire. Si nous sommes tous hostiles sur le territoire, il n'y a aucune raison qu'ils s'occupent de nous. Je pense que ce n'est pas le souhait de la majorité des habitants du pays du Revermont et du Jura. Nous sommes là aussi avec des acteurs économiques structurants autour d'un projet. Je pense que le Président du Pays du Revermont aura l'occasion d'en parler dans le « Leader + 3 ». On est également sûr de la structuration au travers de projets de façon à ce que les acteurs économiques, qu'ils soient du tourisme, qu'ils soient des services ou qu'ils soient bien entendu des chantiers, puissent répondre à l'attente de Pierre & Vacances. En tout cas, sachez que nous serons à vos côtés, que nous répondrons et que nous aurons une contribution que nous présenterons pour le site sur toutes les...

(commentaires dans la salle.)

Des gens travaillent et ont aussi besoin d'avoir des chantiers. Il faut aussi écouter les autres.

(dans la salle : est-ce que ce sera bénéfique aux Jurassiens en matière d'emploi ?)

Madame lisez les documents. Posez vos questions dans les ateliers qui viendront et vous aurez des garanties sur ces sujets. Je lis les documents, j'écoute.

Denis VUILLERMOZ, Vice-président du Conseil régional, chargé du tourisme et du sport : Je vais compléter les propos de mon collègue sur les aspects purement administratifs en donnant la position de la région. Nous sommes favorables à ce projet, créateur d'emplois (c'est sûr) et apportant une dynamique touristique. A l'heure actuelle, dans notre région, nous manquons d'investisseurs touristiques. Vous me direz, et je l'entends déjà dans les chaumières : « qu'en est-il du village vacances de Lamoura ? ». La solution avait été trouvée il y a quatre ans. Je regrette que certaines personnes se soient désistées au dernier moment. A l'heure actuelle, nous avons trouvé un repreneur qui est intéressé pour le faire fonctionner. Nous essayons de trouver une solution permettant d'assurer le financement des travaux, car l'investissement est important entre 15 et 20 millions d'euros. Il faut trouver le moyen de le financer, nous sommes en train d'y travailler, il y a eu un ensemble de réunions importantes à ce niveau.

Donc, je voulais préciser quand même que l'investissement touristique est important pour notre secteur. Le tourisme, c'est aussi de l'économie. Nous avons besoin sur tout le secteur d'hébergement touristique. Je crois que tout le monde doit en prendre conscience.

Dernier point purement administratif, nous sommes en fin de mandat. La SEM n'est pas totalement formalisée, elle le sera l'année prochaine entre toutes les collectivités intéressées.

A l'année prochaine, je vous remercie. Je ne serai plus Conseiller régional.

Jean-Claude LAZZARONI, Lons-le-Saunier – Ruffey-sur-Seille : De plus, dans les années 61 et 63, j'ai eu la chance de fréquenter et c'était même un bon copain, un de vos anciens numéro un à Pierre & Vacances, M. Jean-Louis Brunet. Dans toutes les questions que vous avez posées, vous n'êtes pas sympathiques avec vos élus politiques, vous leur menez vraiment la vie dure, je vais prendre leur défense. Un Monsieur a dit très justement que M. Perny était parti en vacances. Pendant que M. Perny était au travail, ceux qui étaient en vacances sont revenus, ce sont les mêmes. Je me rappelle, habitant Ruffey pendant une bonne quinzaine d'années, le Conseil général de l'époque, M. Jean Raquin, nous a amusés pendant 15 ans avec une base de loisirs à Desnes. Il a même fait faire une sortie d'autoroute, où il doit sortir à peu près une vingtaine de voitures par jour. On n'en entend plus parler, peut-être y a-t-il une monnaie d'échange.

Dans les écoles de commerce, les petites comme les grandes, vos investisseurs s'appellent des fonds de pension !

C'est tout ce que je voulais dire.

Claude BRÉVAN : Vraiment la dernière prise de parole et après on arrête.

Un intervenant : On a compris ce soir, et je m'adresse à Pierre & Vacances, car je n'ai pas besoin d'une commission de débat public pour que le débat existe, c'est nous la légitimité citoyenne.

La nature pour vous n'est qu'un décor, décor support commercial. Dans votre monde, on vous a entendu, un arbre sans feuille, ce n'est pas valorisable. C'est comme si les aiguilles des sapins dans votre tête allaient combler la vacuité de votre projet. Mais en fait, vous vous faites une illusion. Le problème de fond est là, vous voulez nous imposer un monde où il fait 29° toute l'année et où les arbres ne perdent plus leurs feuilles. C'est un monde mort. Nous, cela ne nous intéresse pas.

C'est pourquoi on n'en appelle pas non plus au développement durable. Votre vocabulaire pue le développement durable, il respire le capital. Nous lui daignons le devoir de nous faire croire que nous sommes sur le même bateau que vous ; ce n'est pas vrai. Vous n'arrêtez pas de vous gargariser de collaborateurs et autres, vos salariés ne seront jamais vos collaborateurs, éventuellement vos esclaves.

Malgré vos circonvolutions, nous avons parfaitement compris, et dès aujourd'hui sans attendre la fin du débat, que vous n'êtes pas des développeurs et exploitants, mais plutôt des développants et exploités. Votre développement durable, c'est celui de vos profits.

Nous ne voulons pas de votre monde dans lequel on bosse pour 320 € par mois. Nous voulons simplement reprendre le sens que nous donnons à nos métiers, et pas seulement à nos métiers mais à nos vies.

Les experts et leur légitimité sont dans la salle ce soir. Je vous invite tous, puisque c'est à vous que je m'adresse en réalité à rejoindre l'appel du 2 mai avec la marche des possibles à Grenoble où tous les opposants aux Center Parcs notamment de Roybon mais pas seulement viendront, on l'espère, les plus nombreux possible de partout en France pour dire « non » à ce monde-là.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Nous allons clore cette séance de travail très riche et très intéressante.

Deux informations, nous allons regarder le calendrier afin de dédensifier un peu cette semaine et tirer un peu plus sur le mois de juillet, sachant qu'après le 14 juillet on ne réunit plus personne. En tout cas, on va essayer d'étaler davantage et on va vous proposer de nouveaux calendriers.

Pour terminer, un point extrêmement matériel, les personnes qui ont pris la parole doivent venir signaler si elles acceptent que les photos qui ont été prises puissent être reproduites. C'est une question de droit à l'image.

Merci et à bientôt.